



**ORDRE DU JOUR**  
**Caucus du vendredi 20 septembre 2019 à 10 h 00 rencontre Isabelle Marcoux**  
**Institut des territoires à 13 h 15**  
**Rencontre avec l'Institut des territoires (Isabelle Marcoux) à 13 h 15**  
Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

<b>1</b>	<b>COMPTE RENDU DU CAUCUS</b>	<b>Responsable</b>
1.1	Compte rendu du caucus du mois de août 2019 (Annexe)	Luc
<b>2</b>	<b>DÉCISION</b>	<b>Responsable</b>
2.1	Demande de la responsable du Service de protection	Nadine/Luc
<b>3</b>	<b>DISCUSSION</b>	<b>Responsable</b>
3.1	Renouvellement d'un droit de passage pour la fin de l'hiver 2020 – Club autonome Blizard (Annexe)	Luc
3.2	Mise à jour – Modification des règlements d'urbanisme	Joseph
<b>4</b>	<b>ASPECTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>Responsable</b>
4.1	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe)	Luc
4.2	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3	Problématiques – Service de l'urbanisme (Annexe)	François
4.4	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5	Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6	Rapport mensuel – Activités financières au 31 août 2019 (Annexe)	Nadine
4.7	Communication	Christine
4.8	Compte rendu du CCE du 20 septembre 2019 (Annexe)	Anna
4.9	Rapport d'étape – Étude sur la qualité de l'eau des lacs (Annexe)	Luc
4.10	Rapport verbal des activités de la patrouille nautique	Stefan
4.11	Mise à jour de la Politique de gestion des matières résiduelles (Annexe)	Luc

Mise à jour  
mars 2018

# La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence

Principales options de conservation légales  
pour les propriétaires de terrains privés



Québec 

### Rédaction (ordre alphabétique)

Amélie Denoncourt, étudiante amén. et env. forestiers, U. Laval  
Mélanie Gaudreault, biologiste, M.Sc., MDDELCC  
Steeve Morasse, biologiste, MDDELCC  
Marcelle Ruest, MDDELCC

### Révision

Christiane Bernard, MDDELCC  
Serge Labrecque, MDDELCC  
Annie Simard, MDDELCC

### Graphisme

Marie-Andrée Garceau, MDDELCC

### Photographies

Couverture : Chouette rayée, Rodolph Balej, MDDELCC  
Page 3 : Cypripède royal, Norman Dignard, MFFP  
Pages 4-5 : Embarcations sur cours d'eau, Réal Carpentier, MDDELCC  
Page 6-7 : Milieux humides, Mélanie Gaudreault, MDDELCC  
Page 8-9 : Tortue des bois, Yves Robitaille, MFFP  
Page 10 : Écureuil, Louis Lacombe  
Page 11 : Arbre bicentenaire, Mélanie Gaudreault, MDDELCC  
Dos : Cédrière, Mélanie Gaudreault, MDDELCC

### DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018  
ISBN-978-2-550-80786-5 (Imprimé)  
ISBN-978-2-550-80787-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

## Choisissez l'option qui vous convient

La conservation volontaire est la possibilité, pour un propriétaire comme vous, de prendre l'initiative de la conservation et de la mise en valeur des attraits naturels qui se trouvent sur sa propriété.

Si votre propriété renferme une forêt mature, un marais, un lac, une tourbière, des espèces fauniques et floristiques rares, ou toutes autres caractéristiques naturelles d'intérêt que vous souhaitez protéger, ce guide vous aidera à découvrir les principales options légales qui s'offrent à vous. Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une municipalité, vous découvrirez ainsi de quelle manière vous pouvez participer aux efforts de conservation déjà entrepris par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par les différents organismes de conservation œuvrant au Québec.

Les principales options légales de conservation volontaire disponibles pour les propriétaires de terrains privés sont la réserve naturelle, la servitude de conservation, le don ou la vente de propriété, ainsi que la désignation d'un habitat floristique. Ces options ont toutes comme objectif de préserver les attraits naturels de votre propriété, que vous demeuriez propriétaire ou non. Une option particulière, le paysage humanisé, s'adresse aux municipalités et aux MRC, et vise la protection de territoires habités pour lesquels le maintien de la biodiversité dépend de la poursuite des activités humaines, comme l'agriculture.

Afin de vous remercier de votre geste de conservation, certaines options vous donneront droit à des réductions d'impôts ou des exemptions de taxes municipales et scolaires. Dans certains cas, vous pourrez également accéder à une aide financière pour couvrir une partie des dépenses associées à la protection de votre propriété.

Vous devez aussi savoir qu'effectuer une démarche de conservation volontaire prend un certain temps, et pourrait s'échelonner de quelques mois à quelques années, selon l'option. Plusieurs vérifications sont nécessaires puisque l'entente que vous conclurez aura un caractère légal. Soyez patient et persévérant, tous ces efforts en valent la peine!

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y avait au Québec**

**216 réserves naturelles reconnues, couvrant**

**21 930 hectares, et 184 dons écologiques**

**attestés, couvrant 12 652 hectares, pour une**

**valeur marchande totale de 88 536 000 \$.**

Poser un geste de conservation volontaire est très généreux de votre part, peu importe l'option de conservation volontaire que vous choisirez. C'est pourquoi vous pouvez être assuré que le MDDELCC et les organismes de conservation de votre région feront tout leur possible pour vous appuyer dans votre démarche.

**La meilleure option de conservation volontaire est celle qui répond le mieux à vos objectifs personnels.**





## Quelques raisons de poser un geste de conservation volontaire

### 1 Pour préserver les services écologiques rendus par les milieux naturels

Toutes les formes de vies sont importantes et nous rendent d'énormes services. Elles nous fournissent, entre autres, de la nourriture, de l'énergie et des médicaments qui sont nécessaires à notre bien-être et à notre développement. La multitude d'interrelations qui existent entre les organismes vivants et les milieux naturels et qui sont bénéfiques pour l'homme constitue ce qu'on appelle les « **services écologiques** ».

La protection des milieux naturels est une garantie, pour nous-mêmes et pour les générations futures, que la nature pourra continuer à rendre ces précieux services. En tant que propriétaire privé, vous pouvez contribuer au maintien de ces services écologiques.

### Saviez-vous que ...

Les services écologiques concernent tous les aspects de votre vie :

Les **services de régulation** constituent la capacité des milieux naturels à maintenir des conditions propices à la vie humaine et à tempérer certains phénomènes naturels extrêmes. Par exemple, les milieux humides contrôlent les crues et purifient les eaux.

Les **services d'approvisionnement** répondent à nos besoins primaires tels que se nourrir (eau douce, fruits, animaux...), s'abriter (bois), se vêtir (lin, soie, coton...) et se soigner (médicaments issus des plantes).

Les **services socioculturels** sont des bénéfices comme le plaisir de pratiquer des activités récréatives (camping, activités sportives...) en plein air, le sentiment de ressourcement ressenti en milieu naturel, et les apprentissages faits en observant la nature.

Les **services ontogéniques** sont en lien avec un développement humain optimal, comme le renforcement du système immunitaire, un meilleur développement du cerveau et un meilleur apprentissage lorsque les enfants sont en contact avec les milieux naturels.

Source : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules)



## 2 Pour protéger la biodiversité du Québec

C'est dans le sud du Québec, dans sa partie habitée, que l'on retrouve une faune et une flore plus diversifiées et plus abondantes que n'importe où ailleurs sur le territoire québécois. Toutefois, les pressions de développement (agriculture, urbanisation, développement industriel, exploitation des ressources) exercées sur les milieux naturels y sont très importantes et mettent en péril la survie de plusieurs espèces. Les propriétaires privés comme vous sont des acteurs d'une grande

importance dans la protection de cette biodiversité si fragile.

**L'une des principales menaces pour les espèces fauniques et floristiques du Québec habitée est la destruction et la fragmentation de leurs habitats.**

## 3 Pour participer à l'amélioration du réseau d'aires protégées du Québec

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le réseau d'aires protégées couvrait 9,39 % du Québec, une augmentation considérable par rapport à la superficie protégée de 0,92 % en 2002. L'objectif pour 2020 est de préserver 17 % du territoire québécois à l'aide d'aires protégées représentatives de l'ensemble de la biodiversité du Québec. Pour atteindre cette cible, le Ministère a besoin de votre collaboration, car vos terres sont situées dans des milieux naturels riches et diversifiés.

## 4 Pour assurer que votre œuvre de conservation se poursuive

Beaucoup de propriétaires privés ont œuvré toute leur vie à la préservation de leur domaine familial et à la protection des attraits naturels qu'il contient. Comme vous, ils y ont investi beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. L'application d'une mesure de conservation légale sur votre propriété vous permettra d'assurer que vos volontés seront respectées par vos héritiers ou les futurs acquéreurs, et que l'œuvre de conservation que vous avez entreprise pourra se poursuivre après votre départ.



## Principales options légales de conservation volontaire pour les propriétaires de terrains privés

Option de conservation	S'adresse à qui?	Durée de protection?	Propriétaire garde son terrain	Qu'est-ce qui distingue cette option?
<b>Réserve naturelle</b>	Particulier Entreprise Organisme de conservation Municipalité	Minimum de 25 ans jusqu'à la perpétuité	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le propriétaire s'engage à protéger sa propriété et ce geste est reconnu par le MDDELCC.</li> <li>Entente entre le propriétaire et le MDDELCC.</li> <li>Activités permises si compatibles avec la conservation des milieux naturels, selon les balises du MDDELCC.</li> <li>Gestion et surveillance par le propriétaire.</li> <li>Les héritiers et acquéreurs doivent respecter les conditions de l'entente.</li> </ul>
<b>Servitude de conservation (don ou vente)</b>	Particulier Entreprise Organisme de conservation Municipalité	Durée fixe jusqu'à perpétuité	✓ mais il transfère certains droits d'usage à un tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le propriétaire limite les usages sur sa propriété afin d'y maintenir les caractéristiques naturelles utiles à la conservation d'une autre propriété située à proximité.</li> <li>Le terrain du propriétaire (fonds servant) doit rendre un service de conservation au terrain du bénéficiaire (fonds dominant).</li> <li>Entente entre le propriétaire et un organisme de conservation, une municipalité ou le gouvernement.</li> <li>Activités permises définies dans l'entente.</li> <li>Gestion et surveillance partagées entre le propriétaire et le bénéficiaire.</li> <li>Les héritiers et acquéreurs doivent respecter les conditions de l'entente.</li> </ul>
<b>Don ou vente de propriété</b>	Particulier Entreprise Organisme de conservation Municipalité	Perpétuité		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le propriétaire donne ou vend sa propriété à un bénéficiaire pour qu'il en assure la protection.</li> <li>Entente entre le propriétaire et un organisme de conservation, une municipalité ou le gouvernement.</li> <li>Activités permises définies dans l'entente.</li> <li>Gestion et surveillance par le bénéficiaire.</li> <li>S'il y a vente ou don subséquent, les nouveaux bénéficiaires doivent eux aussi respecter les conditions de l'entente (les mesures de protection demeurent).</li> </ul>



Qu'est-ce qui assure la protection du terrain?	Quelles sont les combinaisons possibles?	Réduction de taxes	Réduction d'impôt
<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN).</li> <li>Acte notarié : entente de reconnaissance.</li> <li>Amendes de 500 \$ à 200 000 \$.</li> <li>Seul le ministre du MDDELCC peut retirer le statut de réserve naturelle, dans certaines conditions (LCPN, article 63).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de combiner la reconnaissance d'une <i>réserve naturelle</i> avec la <i>servitude de conservation</i>, pour obtenir des avantages supplémentaires.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">▼</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Code civil du Québec (articles 1177 à 1194).</li> <li>Pour les dons : Loi sur les impôts du Québec et Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.</li> <li>Acte notarié : servitude.</li> <li>L'acte notarié doit inclure les objectifs de conservation de la propriété et une clause de transfert de la servitude à un autre organisme de conservation dans l'éventualité où les mesures de protection ne seraient pas respectées.</li> <li>La charte de l'organisme de conservation ajoute à la protection.</li> <li>Recours civil si non-respect de l'entente.</li> <li>La servitude prend fin si le bénéficiaire y renonce, si une même personne devient propriétaire des deux terrains, par l'arrivée du terme pour lequel elle a été constituée, par le rachat, ou par le non-usage durant 10 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de combiner la <i>servitude de conservation</i> avec la <i>réserve naturelle</i>, pour obtenir des avantages supplémentaires.</li> <li>Admissible comme <b>don écologique</b><sup>1</sup> si les activités permises respectent les balises du MDDELCC.</li> </ul>		<p style="text-align: center;">▼</p> <p style="text-align: center;">si don</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Code civil du Québec.</li> <li>Pour les dons : Loi sur les impôts du Québec et Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.</li> <li>Acte notarié : acte de donation ou de vente.</li> <li>L'acte notarié doit inclure les objectifs de conservation de la propriété et une clause de transfert à un autre organisme de conservation dans l'éventualité où les mesures de protection ne seraient pas respectées.</li> <li>La charte de l'organisme de conservation ajoute à la protection.</li> <li>Recours civil possible par tous les citoyens si non-respect de l'entente.</li> <li>Pas d'annulation possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire peut faire reconnaître une <i>réserve naturelle</i> pour obtenir des avantages supplémentaires.</li> <li>Admissible comme <b>don écologique</b><sup>1</sup> si les activités permises respectent les balises du MDDELCC.</li> </ul>		<p style="text-align: center;">▼</p> <p style="text-align: center;">si don</p>

<sup>1</sup> Pour les détails, consultez à la page 10 la section des mesures financières incitatives à la conservation volontaire.



Option de conservation	S'adresse à qui?	Durée de protection?	Propriétaire garde son terrain	Qu'est-ce qui distingue cette option?
<b>Désignation d'un habitat floristique</b>	Particulier Entreprise Organisme de conservation Municipalité	Perpétuité	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection de l'habitat d'une espèce végétale menacée ou vulnérable.</li> <li>À la demande d'un propriétaire privé, le MDDELCC désigne un habitat floristique.</li> <li>Activités permises si compatibles avec la protection de l'habitat de l'espèce, selon les balises du MDDELCC.</li> <li>Gestion et surveillance par le propriétaire.</li> <li>Les héritiers et acquéreurs doivent respecter l'habitat floristique.</li> <li>Applicable en terres privées et publiques.</li> </ul>

### Option légale de conservation spécifique aux municipalités et MRC

<b>Désignation d'un paysage humanisé</b>	Municipalité MRC (avec ou sans l'aide d'un organisme de conservation)	Minimum de 25 ans	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection d'un territoire habité qui présente une biodiversité liée aux activités humaines.</li> <li>Entente entre une municipalité/MRC et le MDDELCC.</li> <li>Activités permises définies par concertation et consultations publiques, selon les balises du MDDELCC. Les activités humaines (foresterie, agriculture, tourisme, activités commerciales) réalisées en harmonie avec la nature sont acceptables.</li> <li>Gestion et surveillance partagées.</li> <li>Applicable en terres privées et publiques.</li> <li>Pas d'incidence sur l'intégrité des titres des propriétés privées.</li> </ul>
--	---	-------------------	---	---



Qu'est-ce qui assure la protection du terrain?	Quelles sont les combinaisons possibles?	Réduction de taxes	Réduction d'impôt
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV).</li> <li>• Documents légaux : avis ministériel et plan de localisation publiés à la Gazette officielle du Québec. Inscription au Registre foncier du Québec et au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats.</li> <li>• Amendes de 500 \$ à 80 000 \$.</li> <li>• Seul le gouvernement peut lever le statut d'habitat floristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de combiner l'<i>habitat floristique</i> avec la reconnaissance d'une <i>réserve naturelle</i> ou une <i>servitude de conservation</i>, pour obtenir des avantages supplémentaires.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN).</li> <li>• Documents légaux : plan de conservation et convention de protection.</li> <li>• Amendes de 500 \$ à 200 000 \$.</li> <li>• Application par réglementation municipale et zonage, et inscription au schéma d'aménagement de la MRC.</li> <li>• La convention de protection prévoit les conditions pour renouveler et mettre fin à l'entente (LCPN, article 52).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compatible avec les autres options; les propriétaires privés sur le territoire d'un paysage humanisé peuvent individuellement ajouter d'autres options de conservation à leur propriété.</li> </ul>		



## Mesure financière incitative à la conservation volontaire :

### Réduction d'impôt

Un propriétaire qui fait don d'un terrain ou d'une servitude peut obtenir une réduction d'impôt au même titre que s'il faisait un **don de charité ou de bienfaisance**.

De plus, le **don écologique** encourage la conservation volontaire en permettant aux donateurs de **terrains** et de **servitudes de conservation** d'obtenir des **réductions d'impôt additionnelles** et une **exemption de l'impôt sur les gains en capital**, tant au provincial qu'au fédéral. Les dons pour une partie de la valeur de la propriété sont également admissibles.

Pour que le donateur puisse bénéficier des avantages fiscaux associés à un don écologique, le MDDELCC doit attester la valeur écologique du terrain ou de la servitude, et Environnement et Changement climatique Canada (Programme des dons écologiques) doit examiner et déterminer sa juste valeur marchande.

Un don écologique offre aussi aux donateurs une **garantie supplémentaire quant à la protection de leurs terrains** : Un organisme ou une municipalité bénéficiaire est passible d'une pénalité équivalente à 50 % de la valeur marchande du terrain pour tout changement d'usage non autorisé par Environnement Canada, en vertu de l'article 207.31 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

### Pour en savoir plus :

MDDELCC. Dons écologiques :  
Guide pour l'obtention d'un Visa fiscal.  
[www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/don-visa](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/don-visa)

Environnement et Changement  
climatique Canada.  
Programme des dons écologiques.  
[www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques](http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques)





## Vous avez besoin de plus d'information?

- **Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est accessible partout au Québec.**

Les employés de la Direction générale de l'écologie et de la conservation et ceux des directions régionales du MDDELCC se feront un plaisir de vous appuyer dans vos démarches de conservation volontaire. Pour tout renseignement, contactez-nous!

### **Direction des aires protégées**

675, boul. René-Lévesque Est,  
4<sup>e</sup> étage, boîte 21  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3907  
Télécopieur : 418 646-6169

### **Pour obtenir les coordonnées d'une direction régionale du MDDELCC :**

#### **Centre d'information**

Téléphone : 1 800 561-1616  
Télécopieur : 418 646-5974  
Courriel : [info@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:info@mddelcc.gouv.qc.ca)

#### **Internet**

[www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

- **Les organismes de conservation : une aide précieuse près de chez vous**

Les organismes de conservation sont également une source d'information et peuvent aider les propriétaires privés qui veulent entreprendre des démarches de conservation volontaire. Pour trouver l'organisme le plus près de chez vous, consultez votre municipalité, le Répertoire des groupes environnementaux du Québec ([www.rqge.qc.ca](http://www.rqge.qc.ca)), la liste des membres de Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)) ou celle du Réseau de milieux naturels protégés ([www.rmnat.org](http://www.rmnat.org)).

- **Pour obtenir la version électronique de ce guide, consultez le lien suivant :**

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf)





*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

Québec 



DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

**Présences** Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Monsieur le Conseiller Pierre Lussier ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

#### Actions ou remarques

#### OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2019 » : Voir procès-verbal. Mme Corriveau mentionne que le nom des agents a été modifié sur le site Internet mais qu'il manque Jean-Michel Leduc.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal et compte rendu.

6.1 « Échange de terrain – Mise en place d'un canal de drainage » : Voir procès-verbal. On explique qu'on en est venu à une entente avec Monsieur McHugh, le directeur général montre le document signé par les propriétaires. M. Lafontaine mentionne qu'il mettra tous les efforts pour réaliser ce projet cette année mais qu'il ne peut le garantir. On demande également si les travaux seront réalisés par le Service des travaux publics, le directeur général, pour des motifs d'expertise et d'équipement, répond par la négative.

6.2 « Avis de motion – Règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre » : Voir procès-verbal.

6.3 « Adoption – Règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre » : Voir procès-verbal. On présente aux élus le projet de règlement travaillé avec les autres municipalités de la MRC. On mentionne que l'article 62 a été modifié par M. Dydzak lors de la rencontre avec les élus et les directeurs à la MRC, il faudra lire « troubler la paix et la tranquillité » plutôt que l'ordre public.

On précise que de légères modifications y seront apportées (ex. il y a actuellement deux annexes «P», ce sera corrigé). On discute des articles sur le bruit et on fait explication du fait que le bruit est présumé troubler la paix, ce qui n'obligera plus la Ville à obtenir une plainte écrite pour procéder à la cour municipale, la jurisprudence nous dictera si la présomption passe le test de la Cour municipale. On mentionne qu'au niveau de la patrouille nautique, 2 constats portatifs ont été donnés et que 4 rapports d'infraction général seront envoyés au DPCP pour analyse.

Correction faite pendant le caucus.





DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

6.4 « Règlement numéro 2019-679 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » : Voir procès-verbal. On dépose le rapport qui montre qu'aucune personne n'a signé le registre. 2 personnes se sont présentées, ils ont décidé de ne pas signer suite aux explications. 1 autre personne aurait voulu signer le registre mais n'a pas pu puisqu'il était à l'extérieur.

Mme Corriveau s'interroge sur le nombre de personnes habiles à voter et le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire ou l'annulation du règlement. Explication est donnée à l'effet que le calcul est basé selon la Loi.

7.1 « P.I.I.A. – Lot 5 508 798, 136, chemin d'Estérel – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda, nouvelle configuration du toit et nouveau parement extérieur » : Voir procès-verbal. Les élus exigent une condition supplémentaire à la résolution afin que le bas de la véranda soit plus sécuritaire, soit en bois ou en verre pour prévenir une éventuelle chute.

7.2 « P.I.I.A. – Lot 5 508 331, 4, avenue de Versailles – Transformation d'un abri d'auto attenant en garage » : Voir procès-verbal. Le Conseil maintient les conditions émises par le CCU.

8.1 « Acceptation d'un don de quai fait à la Ville d'Estérel ». On présente aux élus le dossier d'un quai privé installé sur un espace public au Lac Dupuis. Le propriétaire du 11, avenue de Versailles prétend avoir une tolérance de la Ville, tel qu'il est indiqué à son acte de vente de 1985, pour installer un quai. Vérification a été faite auprès de Me Paul-Hus et cette notion n'a aucune valeur légale puisque cela contrevient au règlement de zonage. Il semble que le propriétaire est réticent à signer, si la Ville ne lui permet pas d'entreposer son kayak sur le quai. M. Dydzak mentionne que la tolérance tel qu'inscrite au contrat entre les tierces personnes n'est pas opposable à la Ville.

**Décision :** ✓ Retirer le point de l'ordre du jour. Demander à M. Taché de régler le dossier, soit que le propriétaire accepte de respecter la politique de la Ville pour les espaces publics en n'entreposant pas son kayak sur le quai, s'il accepte, la Ville leur émettra un reçu d'impôt de la valeur du quai, sinon, il doit retirer son quai de l'espace public dans un délai fixé par le Service de l'urbanisme.

9.1 « Achat et installation d'une pompe pour la station de surpression – Acceptation provisoire et décompte progressif » : Voir procès-verbal.

9.2 « Travaux de drainage, avenue de Versailles – Acceptation provisoire » : Voir procès-verbal. On présente aux élus des photos et une note qui confirme que le propriétaire est satisfait. Par contre, des travaux de nettoyage devraient être faits sur le coin appartenant à Zardev pour améliorer le drainage, ainsi qu'un petit fossé de drainage sur le terrain appartenant à la Ville.

**Décision :** ✓ Aucune obligation d'aviser le propriétaire (Zardev) pour le nettoyage, concernant le petit fossé de drainage, M. Dydzak ira sur place en compagnie du directeur général et de l'ingénieur.

9.3 « Acceptation finale et paiement – Fourniture » : Voir procès-verbal.



DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°	8				

### RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

#### AJOUTS :

- Déplacement du point 4.10 à 3.2, 4.10 devient « Sentiers de motoneige ».

#### 1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE JUILLET 2019

Aucun commentaire. La politique de gestion des matières résiduelles n'a pas encore été envoyée aux élus. Nous n'avons pas encore obtenu de résultats pour l'échantillonnage du 5 août des tributaires.

**Décision :** ✓ Envoyer la politique de gestion des matières résiduelles avec les documents de la prochaine séance.

#### 2. DÉCISION

##### 2.1 SUIVI – DOSSIER DEUXIÈME QUAI M. MCHUGH

MM. Dydzak et Mc Hugh ont discuté du dossier et finalement, il retire sa demande. La Ville tolérera le quai de M. Jean installé sur la propriété de M. McHugh, aucune lettre ne sera envoyée et M. Jean pourra toujours demander sa vignette d'embarcation nautique.

#### 3. DISCUSSION

##### 3.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS SUR LES BANDES RIVERAINES, L'HERBE À POUX ET LES QUAIS

M. Hadzurik présente son rapport et explique la façon dont il a travaillé au courant de l'été. Il mentionne que l'herbe à poux, les quais et les bandes riveraines sont un travail qui doit être fait en continu. Son rapport présente une section par activité. Les élus sont très satisfaits de son travail. Il est demandé au Service de l'urbanisme de corriger certaines cartes. Aussi, M. Dydzak parle de mettre en vigueur un règlement sur l'épandage d'engrais.

##### 3.2 COMPTE RENDU VERBAL DU DERNIER COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Mme Corriveau mentionne que le CCE avait quelques points à apporter au Conseil :

- Concernant l'article du Journal de Montréal à propos des lacs, nous nous sommes débrouillés pour sortir un communiqué, pas assez journalistique. Il faudrait avoir quelqu'un. M. Dydzak a dit qu'il était satisfait dans l'ensemble du travail fait.
- Il faudrait mettre en branle un règlement pour l'usage des pesticides, idéalement cet automne.
- Pour le prochain code de conduite, il faudrait demander que les ballasts soient vidés lorsque l'embarcation ne sert pas au remorquage.
- Il faudrait communiquer avec les riverains des lacs Grenier, Masson et Castor du côté de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
- Il faudrait continuer notre vigilance sur les lacs suite à l'article du Journal de Montréal.
- Barrage de castor à démanteler au mois d'octobre dans la zone R-10
- Le problème des bernaches a diminué d'environ 50%, la population était estimée à 80-100 en 2018, maintenant 40-60. La présence des chiens et renards ainsi que l'utilisation d'un drone et l'installation des clôtures autour de l'eau ont contribué à cette diminution.

#### 4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

##### 4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Aucun commentaire.





DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

#### **4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS**

Pour le mois de juillet 2019, 21 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Construction – Cabanon : 1

Remblai/déblai (renouvellement du permis): 1

Construction d'un quai : 1

Abattage d'arbres : 18

#### **4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME**

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de septembre 2019 pour y voir les commentaires.

#### **4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION**

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019.

- 22, chemin des Deux-Lacs concernant la voisine, altercation physique, l'agente a demandé à la personne agressée si elle désirait porter plainte à la Sûreté du Québec, elle lui a répondu que non.
- Sauvetage nautique, dépannage nautique par le Service de Sécurité incendie, motomarine d'un citoyen en panne.
- Avenue de Chantilly, piscine non clôturée
- Appel pour incendie au 28, chemin Dupuis, rôties brûlées.

M. Dydzak mentionne qu'au rapport mensuel de la Sûreté du Québec, il y a eu une noyade dans la rivière près du parc linéaire à Sainte-Adèle et un accident sur le chemin d'Estérel le 15 août 2019.

#### **4.5 LISTE DES CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances a été déposée avec les documents des séances. On demande au directeur général si la vente de GDG Environnement à un autre organisme aura un impact sur notre contrat, M. Lafontaine affirme que non.

#### **4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2019**

On consulte le rapport mensuel des activités financières au 31 juillet 2019. Le rapport montre des dépenses de 52.71 % comparativement à 58.33 % donc 5.62 % de moins que la norme. On demande si le montant de revenus du poste des mutations immobilières à 123 000 \$ est correct. La trésorière répond que le montant représente 63.16 % du budget tandis qu'au mois de juillet, nous devons avoir 52.71 %, donc plus haut que la norme. La trésorière ne peut garantir que la Ville atteindra le budget, mais elle croit que les chances sont bonnes.



DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

#### **4.7 COMMUNICATION**

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Courriel	Voilà	Site
Mise en ligne du procès-verbal du mois de juin 2019		x	x
Avis aux personnes habiles à voter pour le règlement 2019-679		x	x
Communiqué environnement	x	x	x
Rappel – Fête des citoyens	x		
Communiqué pour le lac Dupuis	x	x	x
Avis publics du 14 août 2019 - Promulgation du règlement 2019-678 - Promulgation du règlement 2019-679		x	x

On mentionne que M. Taché sera en vacances du 16 au 27 septembre 2019. Il est discuté des actions à prendre suite au décès du père du Conseiller M. Stefan Tremblay, il faut attendre des précisions concernant les funérailles.

#### **4.8 CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – RAPPORT MENSUEL**

On présente aux élus le rapport de GDG Environnement pour les mois de juin et juillet 2019.

#### **4.9 RAPPORT VERBAL DES ACTIVITÉS DE LA PATROUILLE NAUTIQUE**

En l'absence du Conseiller Stefan Tremblay, on reporte ce point. Il est mentionné que les jeunes avec langage abusif devraient être sanctionnés.

#### **AJOUT Sentiers de motoneige**

M. Lafontaine informe les élus qu'en septembre, nous devons réautoriser les sentiers et qu'à ce jour, nous n'avons rien reçu du club autonome.

### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 personnes présentes. Le Maire révisé les points de l'ordre du jour et donne une explication pour chacun de ceux-ci. Il prend un instant pour remercier les citoyens d'être venus à la Fête des Citoyens (samedi le 27 juillet) et invite les personnes présentes à participer au Tournoi de golf (vendredi le 23 août).

#### **André Boutin**

M. Boutin demande des détails sur l'échange de terrain prévu entre la Ville et M. Mc Hugh. Il est expliqué que la Ville donne 1.5 fois les pieds carrés du côté du Parc Thomas-Louis-Simard en contrepartie d'une partie de terrain de M. McHugh, du côté de la ligne de propriété de MM. Bellehumeur et Boutin.

#### **Claude Dupras**

M. Dupras mentionne qu'il était présent lors du dernier café du Maire mais qu'il n'y avait pas de nouvelles concernant le projet intégré dans la zone R-10. Monsieur Dydzak répond que le Conseil n'accepte pas d'augmenter la densité.

#### **Michel Foix**

M. Foix demande combien de maisons pourraient être construites dans la zone R-10, M. Dydzak répond qu'il n'a pas de plans donc il ne peut pas répondre.



DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

### Rémi Beaudry

M. Beaudry mentionne que sur l'avenue des Récollets, chemin des Deux-Lacs, il y a de l'eau stagnante dans le bassin de sédimentation, il faut corriger. Aussi, il mentionne qu'il y a beaucoup de vieux bateaux, il faut vérifier.

### André Boutin

M. Boutin demande des détails concernant l'article du Journal de Montréal et le Lac Dupuis. On lui répond que tout lac a une durée de vie. On fait un exposé de l'histoire du Lac Dupuis, comme le nettoyage du Lac dans les années 1980. Les pouvoirs de la Ville sont limités : les lacs sont de juridiction fédérale pour la navigation, provinciale pour le fond de lac et municipal pour la rive. Il faut adopter de meilleures pratiques.

### Michel Foix

Accès aux lacs, nouveau projet de Mme Corriveau : regarder les lots non riverains, déjà accès réglementé, mettre quai sur ces espaces, en 2019, Alouettes, Dupuis près de Condé. Espace public entre MM. Foix et Gohier, parc avenue des Alouettes. Avenue des Alouettes, quand sera-t-elle pavée? Les nouveaux propriétaires ne se sont pas plaints.

### Claude Dupras

Monsieur Dupras croit que l'emprunt de 750 000 \$ pour le garage est excessif. Il prétend également que la Ville dépensera 33 000 \$ pour le bureau du Maire (faux). Monsieur Dydzak répond qu'il ne maîtrise pas bien les chiffres et ne comprend pas l'ensemble des travaux.

Monsieur Dupras recommande également que la remise soit remplacée plutôt que réparée. La Ville fera part de cette suggestion à l'architecte.

### Michel Foix

M. Foix demande qui sera en charge de la réhabilitation du garage. On répond qu'un gérant de projet a été embauché.

### Michel Bellehumeur

M. Bellehumeur demande si les citoyens peuvent faire quelque chose pour accélérer le processus avec l'Internet haute vitesse. On lui répond que la Ville a déjà posé la question à Cogeco et selon eux, des plaintes à la CRTC ou Bell ne feraient qu'allonger les délais.

## 6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### Claude Dupras

M. Dupras suggère qu'un comité de citoyen soit impliqué dans la construction pour le projet du garage et il se dit prêt à collaborer. Il fera plaisir à M. Dydzak de le rencontrer. On explique que le garage et l'entrepôt sont réellement en mauvais état. Nous conservons la structure du garage pour diminuer les coûts.

Nous avons vérifié avec l'ingénieur, le bassin est fonctionnel, aucune correction à faire, de l'eau stagnante fait partie de la norme.





## COMpte Rendu de Réunion

DATE	16 AOÛT 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	7	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 16 AOÛT 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-08	RÉUNION N°		8			

**Michel Foix**

M. Foix demande si la question de sous-traitance du Service des travaux publics a été étudiée. Seulement 3 employés, aucune considération à ce jour pour la sous-traitance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 10 septembre 2019



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le 17 octobre 2014 à 17 h 00, sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Roger Martel et à laquelle sont présents les Conseillers suivants, formant quorum :

Joëlle Berdugo Adler  
Jean-Jacques Desjardins  
Michael Ray  
Christine Corriveau

Est également présent Monsieur Luc Lafontaine, directeur général et greffier.

2014-10-108

**SENTIER DE MOTONEIGE TRANS-QUÉBEC 33 – RENOUELEMENT  
D'UN DROIT DE PASSAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2010-02-019 pour accorder un droit de passage pour le sentier Trans-Québec numéro 33, pour une largeur maximale de quarante (40) pieds et ce, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 21 août 2009 sur un lot constitué d'une partie du Bloc B, Canton de Wexford, cadastre de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne (matricule numéro 6498-42-2090), lequel est appelé Parc d'Estérel et est situé tout au Sud de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire renouveler le droit de passage du sentier Trans-Québec numéro 33 et ce, pour une autre période de cinq (5) ans, soit du 21 août 2014 au 21 août 2019;

**POUR CES MOTIFS :**

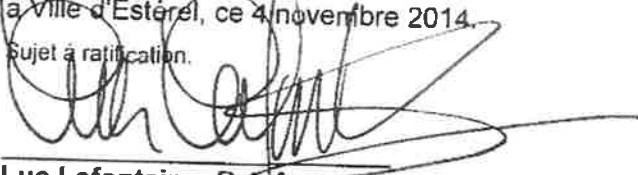
Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ACCORDE** un droit de passage pour le sentier Trans-Québec numéro 33, pour une largeur maximale de quarante (40) pieds sur un lot constitué d'une partie du Bloc B, Canton de Wexford, cadastre de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne (matricule numéro 6498-42-2090), lequel est appelé Parc d'Estérel et est situé tout au Sud de son territoire et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant au 21 août 2014;

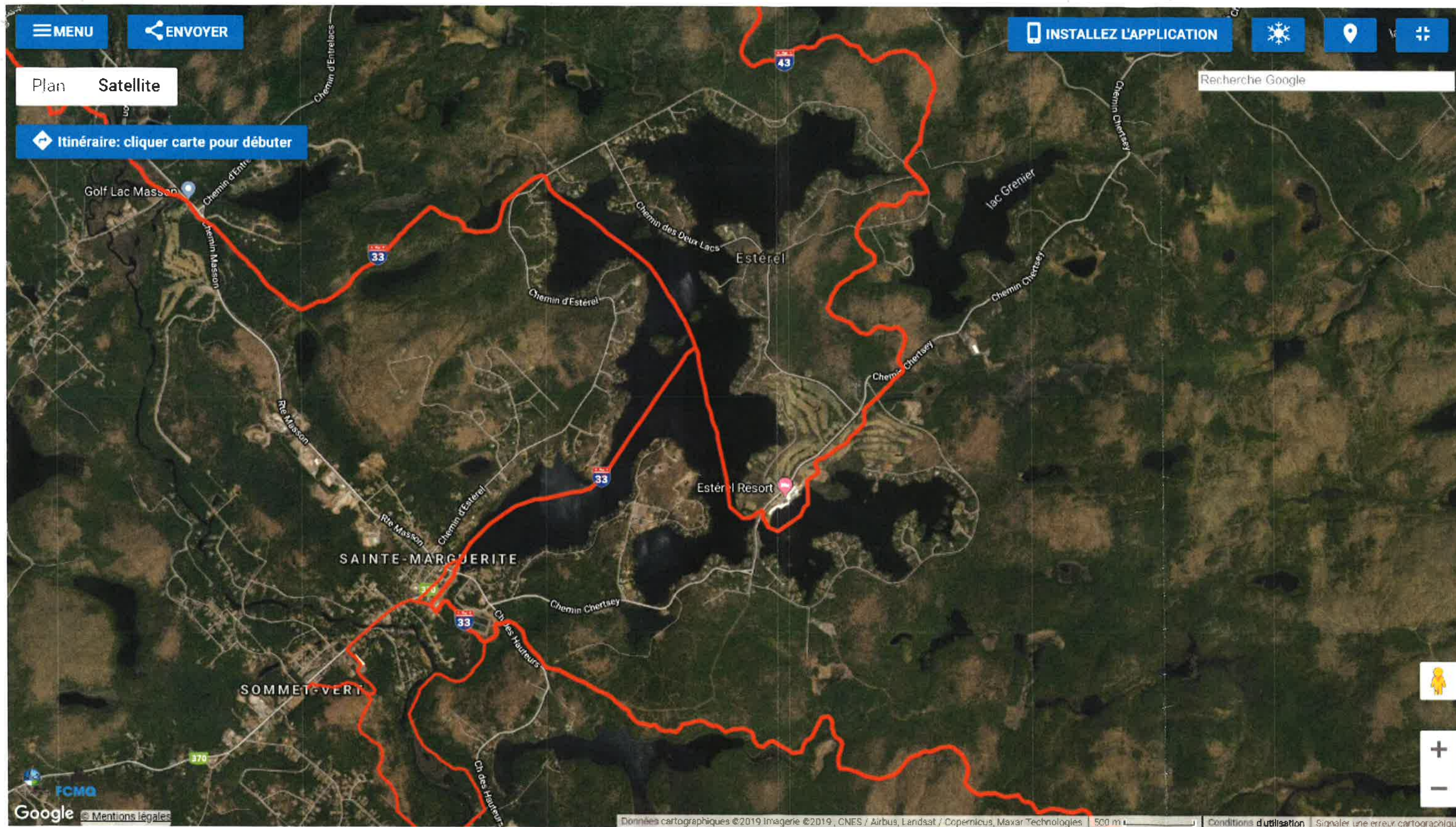
**DEMANDE** au Club Blizard d'assister l'opérateur de nos sentiers de ski de fond dans son travail de déblaiement lorsque la Ville en fera la demande.

Adoptée à l'unanimité

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 4 novembre 2014.  
Sujet à ratification.

  
**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
Greffier





Extrait de la Fédération québécoise

des clubs de motoneigistes du Québec 15/18/2019



**Rapport mensuel**  
**Service des travaux publics**  
**PÉRIODE DU 8 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2019**

**RÉALISATIONS**

- Faire l'entretien des véhicules (Mécanique, lavage, etc.)
- Faire l'entretien du garage municipal (Balayage, nettoyage, etc.)
- Réparations diverses sur les véhicules
- Vider les poubelles
- Aller chercher équipements et pièces diverses
- Remplir d'eau les réservoirs
- Compacter conteneur
- Ramasser et couper des arbres tombés
- Déplacer le panneau de vitesse
- Faire les gazons
- Remplir les cascades
- Continuer à vider le garage
- Débroussaillage dans les sentiers
- Continuer les travaux dans les accès publics
- Aller RV du Subaru
- Tournoi de golf – Aller chercher pancarte et assister l'organisation du tournoi le matin et en fin de journée
- Mettre à jour la liste pour le Service incendie
- Installer nouvelle grille pour ponceau
- Aller débloquer ponceau
- Identifier panneau électrique garage
- Nettoyer et niveler la cour côté du garage
- Nettoyer boisé coin de Versailles
- Vider les réservoirs huile hydraulique et huile usée dans le garage
- Enlever les réservoirs d'eau dans le garage
- Aller chercher palette pour installer les équipements du garage
- Fauchage des bords de chemin

**TRAVAUX EN COURS**

- Refaire et nettoyer des fossés
- Faire des réparations et l'entretien des véhicules
- Installer, réparer ou changer panneaux de signalisation
- Finaliser de vider le garage
- Remplir les cascades
- Déplacer panneau de vitesse
- Faire les gazons
- Travaux à faire dans les espaces publics
- Vider le réservoir d'huile à moteur
- Faire les fissures
- Faire réparer sableuse du le Freightliner

**ENJEUX À VENIR**

- Nettoyer la grille près de chez M. Stern (En continu)
- Faire entretien des véhicules (En continu)
- Fossé sur chemin d'Estérel (M. Affoyon a vérifié régulièrement car plus d'eau)
- Travaux espaces publics
- Faire de l'élagage dans la Ville
- Disposer des feuilles et gazon
- Déchiqueter les branches
- Travaux avec M. Martin Bélair de la MRC – Poser ponceau au Lac Baron
- Commencer à monter les véhicules pour l'hiver
- Faire livrer sable et sel

---

Dean Arsenault, chef d'équipe

Le 12 septembre 2019

**Rapport mensuel**  
**Service de la trésorerie**  
**PÉRIODE DU 8 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2019**

**RÉALISATIONS**

- Faire mon rapport pour la réunion de gestion
- Faire liste de travaux et rapport de gestion pour le service des Travaux publics
- Voir avec Karell à mettre les communications sur Voilà, le Site Internet ou courriel (Avis publics, Procès-verbal, Congé – Fête du travail, Souper COOP Santé, Rappel Mise en forme)
- Donner les instructions pour les travaux à faire aux employés des travaux publics (Absence du chef d'équipe)
- Rencontre avec M. Dydzak pour suivi de dossiers
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal (Rencontre avec architecte et chargé de projet – Aider le chargé de projet pour suivi du dossier)
- Suivi – Dossier aménagement paysager
- Rencontre avec l'architecte
- Faire mise à jour du dossier des accès publics
- Faire faire les affiches pour le Tournoi de golf
- Commander cadeau pour les golfeurs
- Organisation du Tournoi de golf
- Prolonger l'offre d'emploi pour poste au Service des travaux publics
- Faire le compte rendu du CCE du 9 août avec les notes de Mme Corriveau
- Débuter préparation des Journées de la Culture
- Demander offre de service à Institut des territoires pour demande de CA – Donner le contrat
- Commander manette pour la clôture
- Mise à jour des frais de déplacement
- Discussion avec des citoyens pour dossier de taxes
- Faire bon de commande pour Aquatech
- Donner contrat pour reteindre l'hôtel de ville

**TRAVAUX EN COURS**

- Séminaire COMAQ
- Préparer liste des travaux des travaux publics
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal
- Suivi – Dossier aménagement paysager
- Faire mise à jour du dossier des accès publics
- Faire mise à jour du dossier des aménagements paysager
- Faire suivi pour entretien des sentiers pédestres
- Journée de la Culture
- Quotidien (Paies, fournisseurs, fin de mois, etc.)

**ENJEUX À VENIR**

- Budget 2020
- Envoyer document à M. Gélinas – Agglomération
- Faire suivi pour entretien des sentiers pédestres
- Classement
- Comparatif tarification (Banque Nationale vs Caisse populaire)
- Vérifier si la fermeture de l'OBNL – Camp Chevreuil II a bien fonctionné
- Rencontre avec le comité SST
- Dossier garage municipal : (Ne pas oublier d'installer équipement pour filtrer les rejets du « pit »)
- Inventaire des troussees de premiers soins
- Communications
- Finaliser la mise à jour du document des mots de passe de chaque employé
- Suivi - Dossier réseau d'éclairage



**SUIVI À FAIRE****Parc d'Estérel – Sentier**

- Préparer plan d'évacuation – Demande en cours à M. Tessier de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Publier un feuillet « Programme d'urgence et de sécurité » – À faire après avoir reçu le plan d'évacuation
- Autorisation des propriétaires des sentiers qui ne sont pas sur nos terrains
- Continuer à faire l'entretien et l'amélioration des sentiers existants
- Continuer à surveiller les subventions possibles – Rencontre avec SOPAIR qui va nous aider et nous donner l'information des subventions à venir.
- Rencontre avec SOPAIR et Ste-Marguerite pour le raccordement de nos sentiers (SOPAIR va faire un estimé du budget pour pouvoir déposer une demande de subvention conjointe au FDT à la MRC)
  - o Simon Provencher de STM s'occupe d'obtenir une servitude avec M. Maillé et de demander un estimé à Monco pour les travaux. Simon a commencé les procédures, en attente.
  - o Moi : Demander à M. Belval de faire le sentier de motoneige avec M. Millette et lui donner de l'information sur les endroits qui pourraient être problématiques. Demander à M. Taché de vérifier avec le MDELCC si possibilité de faire des travaux sans certificat d'autorisation. M. Millette est allé sur le terrain avec M. Belval et M. Taché à vérifier auprès du MDELCC et nous sommes dans l'obligation de demander un certificat d'autorisation pour travailler dans les milieux humides.
  - o La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a déposé une demande de subvention FDT pour la phase I du projet soit de nous raccorder à leur sentier, il a été convenu que nous allons participer financièrement et que nous déposons une lettre d'appui pour leur projet
  - o En attente de la demande de subvention, nous avons eu l'information que nous recevrons 25 000\$ pour le projet
- Rencontre avec SOPAIR et M. Meyer pour déplacer un de nos sentiers et voir un accès possible au Lac Castor. M. Meyer va appeler M. Millette pour aller sur le terrain fin mars (Possibilité de faire une demande de subvention au FDT à la MRC). M. Millette est allé sur le terrain avec M. Meyer et nous avons déposé une demande de subvention pour le déplacement de notre sentier et un nouveau sentier pour rejoindre le Lac Castor.
  - o En attente de la demande de subvention, nous avons eu l'information que nous recevrons 7 500\$ pour le projet
  - o Rencontre avec SOPAIR le 16 juillet pour discuter du projet et les étapes à venir. Il est mentionner que nous allons attendre avant de faire l'achat du quai puisque nous n'avons pas reçu le montant complet de la subvention, s'il reste du budget après les travaux nous reverrons l'achat.
  - o Rencontre sur le terrain avec SOPAIR prévu le 23 juillet avec Mme Corriveau et M. Vallières pour aller flaguer les sentiers. Ensuite Mme Marie-France Lajeunesse préparera un devis pour inviter les compagnies pour faire les travaux.
  - o Rencontre sur le terrain faite, travaux à venir en attente de la soumission de l'entrepreneur
  - o Donner contrat à l'institut du territoire pour faire la demande de CA

Le 12 septembre 2019

Nadine Bonneau, Trésorière

**Rapport mensuel**  
**Service de l'urbanisme**  
**PÉRIODE DU 2019-08-01 au 2019-08-31**

**RÉALISATIONS**

- Liste des permis généraux et certificats émis du 2019-08-01 au 2019-08-31 : voir liste des permis remise au Conseil
- Rapport des dossiers problématiques période d'août 2019. Voir liste remise au Conseil
- Envoi des statistiques du mois d'août 2019 au gouvernement
- Préparation du rapport pour le Comité de gestion
- Remplir 6 demandes de renseignements pour les firmes Rado, Corbeil, Généreux et Barry, Régimbald, Lessard arpenteurs-géomètres et BJB a-g
- Inspection et fermeture de 8 permis
- CCU dossier de M. Pierre Dupuis # 2019-095 sur chemin d'Estérel
- Demande # 2019-078 en attente de recevoir l'acte notarié et certificat de localisation, dossier de PIIA sur l'avenue de Versailles M. Ralph Acs
- Préparation du dossier du 4 avenue de Versailles pour le CCU
- Recommandation de remboursement de 10 000 \$ pour le 6 avenue d'Amiens remise à Mme Bonneau
- Réunion avec messieurs Massie (urbanisme-conseil), Lafontaine et Dydzak
- Vérification du tableau préparé par M. Éric Massie pour les modifications aux règlements d'urbanisme.
- Dossier de M. Charles Beaudoin préparation des annexes A/B/C
- Rapport des îles sur les trois lacs terminé
- Inspection faite sur le lac Dupuis suite à une plainte d'un citoyen pour coupe d'arbre sur une île
- Retour à M. Massie des règlements d'urbanisme pour correction le 14-08-2019
- Communiquer avec M. Réjean Charron afin qu'il tente de rejoindre M. Zaratany pour lui mentionner la problématique des castors sur le terrain du R-10
- Installation de 4 piquets sur le terrain de M. Mc Hugh
- Rapport dossier chronologique de M. Bilek du 11 avenue de Versailles remis à M. Lafontaine
- Inspection de la bande riveraine chez Mme Taillefer à propos du tapis gazon
- Rapport du comité de gestion pour le mois d'août
- **Courriels** : au MERN le 22-08-2019 demandant à qui appartient les îles sur les lacs. Réception le 23-08-2019 de ma demande, il y aura une vérification et par la suite une réponse me sera remise / à Me Provost dans le dossier de Malette et Roy sur des Amiraux / à M. Martin Nepveu le 26-08-2019 lui mentionnant le déversement de béton dans les fossés sur avenue des Pics / à Mme Houde et M. Zaratany problème de castors.
- **Lettres** : 3 lettres envoyées concernant la location sur Airbnb / à A. Mallette et P. Roy pour quai non conforme.
- **Discussion** : avec M. Beaudoin lui mentionne que je ne suis pas capable de lire le document reçu le 5 août concernant les travaux de la nouvelle rue parallèle à des Perdrix / avec André Boisvert de la MRC à propos du schéma d'aménagement / Laissé message à Yves Marquis du MELCC de retour de vacances le 19-08-2019 / avec Mme Lizée à propos de la coupe de bois du 36, chemin d'Estérel constat a été émis / M. Dydzak concernant le lot PC-48 / avec Sébastien Généreux a-g concernant la résidence de M. Pelletier sur avenue d'Arles/ avec Dr Amir me confirme qu'il me fera parvenir une lettre d'autorisation pour enlever le quai sur avenue des Verdiers / avec M. Martin Cloutier à propos d'une maison sur avenue d'Anjou appartenant à Derek Stern/ avec M. Shawn Zaratany concernant le barrage et le trappage près du R-10 qu'il a la responsabilité des frais qui seront encourus / avec Mme Corriveau concernant une maison sur Airbnb probablement sur le territoire de Ste-Marguerite / avec

Mme Barouche / avec Mme Sandra Sorella demande une copie du certificat de localisation pour ses travaux / avec M. Marquis le 22-08-2019 me réfère au MREN à propos des îles sur les lacs / laissé message le 26-08-2019 à M. Martin Nepveu de me rejoindre / avec Mme Blackburn me confirme qu'elle enlève la publicité sur le site de Airbnb en date du 29-08-2019 / avec M. Coiteux de Trévi pour le 16 avenue de Chantilly modification mineure du plan de construction de la piscine.

- **Avis Public** : Aucun
- **Demande de Dérogation** : Aucune
- **Dossier CCU** : 0 dossier pour le mois de septembre
- **RDV avec le Service d'urbanisme** : M. Frank Pappas pour demande de quai / M. Sébastien Beauchamp pour le dossier de MM. Langelier et Mintz / M. Villeneuve, 4 place des Grives problème de fourmilières / M. Rémi Beaudry pour révision des dossiers du CCU mois d'août/ M. Marsan pour fermeture de son permis / Mme Isabelle Deleew pour permis 2019-032 / Mme Patricia Boisclair projet de construction pour printemps 2020 / M. Beauson rencontre pour qu'il puisse remplir les formulaires de demande de permis / M. Michon pour permis de remblai/déblai / MM. Jean-Claude et Steve Medalsy pour demande de permis travaux extérieurs changer le patio.
- MRC dossiers remis : 3 fermés
- Inspection des chantiers en cours : 11
- Rencontres in/out au Service de l'urbanisme : 40
- Inspection territoire rencontres avec citoyen : 10
- Rendez-vous au Service de l'urbanisme : 14

## **TRAVAUX EN COURS**

- Quotidien (permis, demandes d'information, appels, messages courriels, etc.)
- Service d'incendie les dossiers envoyés à M. Tessier : 0 dossier remis
- Continuer à assurer le suivi des permis en cours (inspection, étude des documents remis)

## **ENJEUX À VENIR**

- Quotidien
- Inspection des permis à fermer sur le territoire 2018-2019. En traitement
- Fermeture des permis dans Gestionnaire municipal. En cours de traitement
- Les permis terminés envoyés à la MRC (Évimbec)
- Faire le suivi des terrains non riverains de la Ville d'Estérel

**Mise à jour le 8 août 2019****Accès aux lacs pour non riverains sur les terrains de la Ville d'Estérel****Nouveaux accès pour 2019**

1) Chemin Dupuis lot 5 508 382 dessert deux non riverains 51 et 53, chemin Dupuis, plusieurs terrains à vendre à proximité. Faire un sentier par la partie la plus basse à l'est du lot avec quelques marches et mettre un quai. Tracé du sentier identifié. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Nous avons apporté le quai près de l'emplacement, travaux à faire par les TP en juillet/août. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019 et quai fixé. M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, la pente du terrain est très forte, **suivi à faire avec Mme Bonneau dans la semaine du 12 ou du 19 août pour travaux à faire.**

2) Rue Alouettes lots 5 508 148 et 5 508 147 dessert deux non riverains 35 et 43 Alouettes. En 2019 faire un sentier avec quelques marches et installer un quai. Tracé du sentier identifié à l'ouest du 43 Alouettes. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Travaux à faire par les TP en juillet/août. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019. M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, vérification, le sentier doit être nettoyé pour garder l'endroit le plus naturel possible, vérifier le quai et voir peut-être la possibilité de pas japonais. **Une partie des travaux pour faire l'accès a été fait par les TP, le quai est installé. Il reste encore des travaux à faire et il faudra voir le dossier de don de M. Lavigne si ont fait d'autres travaux.**

**Nouveaux accès à envisager**

3) Vis-à-vis du 137, chemin d'Estérel lot 5 5 08 797 dessert un seul non riverain, présence d'un sentier existant. **Envoyer une lettre au citoyen pour l'informer qu'il y a un accès public au lac. Envoyer la politique d'accès aux lacs.** Enlever la chaloupe brisée et les planches. Voir si le radeau est en bon état, éventuellement à relocaliser ou à remettre plus près de la rive. **En 2020, mettre une pancarte.** La chaloupe a été sortie de l'eau la semaine du 17 juin 2019. Les planches et le nettoyage ont été faits dans la semaine du 15 juillet.

4) Avenue des Récollets lot 5 508 701 avec quai utilisé par un non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain d'un non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac du Nord. Structure en bois aménagée au bord de l'eau avec une passerelle au quai avec des chaises et banc au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur l'avenue des Récollets à proximité. **Envoyer une lettre au citoyen qui utilise cet accès pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire un sentier par l'avenue des Récollets pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.**

5) Avenue de Blois lot 5 508 386 avec quai utilisé par un seul non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain du non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac Dupuis. Embarcations et chaises au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur le chemin Dupuis à proximité. **Envoyer une lettre au citoyen (2, place de Blois) pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire le sentier pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.**

**Accès à vérifier**

6) Chemin Fridolin Simard avec quai lot 5 508 492

-Nouveau quai en 2018

-Replacer le quai et mettre l'échelle : Travaux fait dans la semaine du 17 juin 2019

-Ratisser le sentier : **Fait (Prévoir de remettre une membrane et de la poussière de pierre pour 2020)**



7) Parc Thomas- Louis- Simard avec quai lot 5 508 674

- Remettre du sable. Le 27 novembre 2018 M. Taché a eu une discussion téléphonique avec M. Yves Marquis du MELCC, ce dernier l'informe que l'on doit faire une demande d'un certificat d'autorisation pour le remplissage de sable dans la bande riveraine. **Revoir au printemps 2020**

8) Avenue de Versailles avec quai lot 5 508 307

- Tuyau attaché à un arbre sur le terrain de la ville, lettre de tolérance à vérifier Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 20 février 2019.

- Tel que demandé par Mme Bouchard par lettre en octobre dernier, peut-on déplacer le quai hors de l'embouchure du ruisseau? Ce tributaire est un des endroits avec analyses de coliformes par Hémisphères. Est-ce qu'il y a une marge suffisante pour mettre le quai au bout du lot? Nouveau quai installé par M. Bilek en 2016 (Reçu la preuve de l'achat), M. Taché a discuté avec M. Bilek le 18 juillet 2019 et il est d'accord à faire don du quai à la Ville en contrepartie d'un reçu d'impôt. M. Bilek désire garder le kayak sur le quai comme condition, il lui est mentionné que la Ville ne pourra tolérer cette situation, M. Bilek désire en discuter avec M. Taché, rencontre possible le 9 août 2019. **Le 3 septembre courriel envoyé à M. Bilek pour expliquer la situation concernant le quai, M. Bilek mentionne qu'il va rejoindre son notaire pour vérification du contrat d'achat. De plus il fait enlever le kayak dans les semaines à venir car il quitte le pays de retour vers décembre.**

-Ratisser le sentier. **Fait**

-Il y a un grand quai échoué à récupérer à proximité du lot. Quai relocalisé près de notre futur accès sur le chemin Dupuis.

9) Avenue d'Amiens avec quai lot 5 508 809

-La borne qui est à l'extrémité nord du terrain est au milieu du sentier, peut-on relocaliser le sentier sur notre terrain? M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, reprofilage du sentier à faire lorsque M. Beauchamp aura terminé les travaux pour cacher ses tuyaux. **Travaux à faire par les TP 2019.**

-Ratisser le sentier **Fait**

-Voir avec le citoyen à ce que son tuyau d'irrigation ne soit pas visible du quai. M. Lafontaine a donné autorisation écrite le 5 juin 2019 à M. Sébastien Beauchamp que le tuyau longe notre sentier et que le tout doit être fait proprement (Cacher le plus possible). Travaux fait par M. Sébastien Beauchamp dans la semaine du 5 août.

-Lettre de tolérance a été faite pour tuyau en 2018. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

-Peut-on enlever la rampe de motomarine? **M. Taché mentionne que la rampe est utilisée pour mettre le kayak de M. Mintz, on suggère de tolérer la rampe jusqu'à ce que M. Mintz ne soit plus propriétaire.**

10) Avenue de Champfleury avec quai lot 5 508 233

Nouveau quai en 2018. Kayak remis cet hiver. Lettre de tolérance à vérifier. Aucune lettre n'a été envoyée car il n'y avait plus aucune embarcation avant l'hiver.

11) Avenue des Merles avec un quai lot 5 508 562

-Nettoyer l'entrée, il y a beaucoup de sable **Fait**

-Une chaloupe remise cet hiver. Lettre de tolérance à vérifier. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 13 novembre 2018.

12) Avenue des Orioles sans quai lot 5 508 337

-Arbres à couper qui bloquent le sentier, présence de castors.

-Ratisser le sentier. Ne pas aller dans la section qui appartient au voisin (ancien sentier) **Fait côté court (À revoir avec Cédric si fait le bon sentier dans la semaine du 29 juillet)**

-Lettre de tolérance a été faite pour chaloupe, table de pique-nique et tuyau d'irrigation en 2018. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

13) Chemin des Deux-Lacs avec un quai lot 5 5 09 136

Nouveau quai en 2018

M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime pour vérifier le quai. Le quai est vraiment en mauvais état et difficile à réparer. Suite à une discussion avec M. Amir, il nous donne son quai installé sur le terrain d'avenue des Verdiers que nous installerons à cet endroit. **Travaux à fait par les TP.**

14) Avenue des Maubèches avec un quai lot 5 508 580

-2 pédalos remisés pour l'hiver, lettres de tolérance à vérifier pour les 2 citoyens. Lettres de tolérance envoyées aux propriétaires le 15 octobre 2018 et 24 octobre 2018.

-Nettoyer l'entrée il y a beaucoup de sable **Fait**

15) Avenue de Grenoble lot 5 508 593 avec quai

Nouveau quai en 2018. Pancarte à l'entrée est tombée et le poteau est brisé. **Fait**

16) Avenue de Chantilly lot 5 509 142 (?) avec quai, sur le bord du chemin vers la place de Chantilly. Quai en 3 parties avec accès par escalier en mauvais état. Utilisé par un non riverain de la rue Chantilly depuis plusieurs années, autorisation faite par Fridolin-Simard et escalier fait par la Ville. Cinq non riverains habitent sur le chemin de Chantilly. Accès via le chemin place de Chantilly. Attendre suivi du dossier Atlantis car le chemin est dans la zone Atlantis, éventuellement mettre pancarte. **Il nous reste des pancartes, est-ce que nous allons l'installer (Confirmer avec Mme Corriveau)**

**Quai à vérifier**

38, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. **Dossier à revoir M. Mc Hugh et M. Jean depuis plusieurs années.**

5, place d'Anjou, il y a 2 quais. Lettre envoyé le 29 janvier 2019, inspection faite le 26 juin et les 2 quais sont toujours là. Discussion avec M. Pelletier, suivi à faire dans la semaine du 12 août. **M. Pelletier me confirme qu'il enlève le quai avant l'action de grâce 2019. Suivi à faire.**

28, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais. **M. Accurso, on attend avant d'envoyer une lettre suite au décès Inspection faite le 23.8.2019 une lettre sera envoyée à Mme Taillefer lui demandant d'enlever le tapis gazon installé dans la bande riveraine de 10 mètres au plus tard le 15 mai 2020. Suivi à faire**

16, avenue d'Amiens, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. Lettre envoyé le 30 janvier 2019, discussion avec M. Leclerc qui mentionne avoir des papiers qui l'autorisent. Courriel envoyé le 17 juillet à M. Leclerc que nous sommes toujours en attente d'une copie des documents. Renvoyer courriel le 5 août que nous n'avons encore rien reçu, réponse de M. Leclerc que lorsqu'il retourne à son bureau, il m'enverra le tout. Suivi à faire la semaine du 12 août. **Document reçu de M. Leclerc prouvant son droit de garder son quai, dossier à l'étude**

Carnot, il y a 2 quais. Lettre envoyée le 11 décembre 2018, suivi à faire dans la semaine du 12 août pour voir si les travaux ont été faits. **Fait**

Un quai sur un terrain vacant près de la rue Verdiers. Lettre envoyée le 11 décembre 2018, visite le 17 juillet le quai est toujours là. Suivi avec le propriétaire à faire. Courriel reçu de M. Amir qui nous donne l'autorisation d'aller chercher son quai, il sera relocalisé sur l'accès du chemin des Deux-Lacs. **Fait**

**Divers terrains de la Ville**

- 1- Chemin Dupuis lot 5 508 329 accès par un terrain gazonné près du ruisseau avec un fossé
- 2- Avenue des Geais lot 5 508 643 pas d'accès de la rue, pancarte de parc vue du lac

**Inventaire des abris à bateaux**

\*Il y a 4 abris à bateau sur le lac Masson

\*Il y a 10 abris sur le lac de Nord et aucun sur le lac Dupuis (Revoir sur les lacs l'information)

Photos et adresses complétées. **Doit faire cartable et ajouter dans PG**



François Taché, Directeur du Service de l'urbanisme

Le 2019-09-09

## **Service de protection**

Période du 09 Août 2019 au 10 Septembre 2019

### **RÉALISATIONS**

- Suivi quotidien avec les agents, les rapports et l'approche avec les résidents (Communautaire)
- Préparation de la salle pour les cours de yoga, de mise en forme et de peinture (maintenant atelier libre)
- Entretien des bâtiments de parcs et des salles de bain (tous les agents)
- Suivi téléphonique avec les agents
- Présence sur le territoire en dehors des heures régulières
- Suivi quotidien avec M. François Taché concernant les travaux et les coupes d'arbres
- Entretien du véhicule extérieur et intérieur avec la participation des agents
- Suivi quotidien avec les agents concernant l'application des procédures et des règlements
- Suivi quotidien avec Mme Bonneau pour la voirie
- Patrouille nautique
- Émission de quatre constats d'infraction pour 1 stationnement et 1 bruit (location à court terme au 3, place d'Artois) et 2 abattages d'arbre
- Couvrir les quarts de travail des agents en vacances
- L'agent Delisle nous a quittés puisque son nouvel emploi principal n'offre pas les mêmes horaires
- Entrevue et formation d'une nouvelle agente (Madame Palacios)

### **TRAVAUX EN COURS**

- Patrouille du territoire
- Assurer que la patrouille nautique ait de l'essence
- Suivi quotidien avec les agents
- Ramasser les déchets et animaux morts en bordure de route : tous les agents
- Préparation d'un petit test sur la connaissance du territoire et réglementation en attente
- Interventions au Parc Thomas-Louis-Simard, à Estérel Resort et autres endroits (problématique de mettre à l'eau motomarines, kayaks, canots, planches à pagaie sans la procédure de nettoyage des embarcations)

### **ENJEUX À VENIR**

- Patrouille du territoire
- Vérification des trousse de premiers soins dans les véhicules et les bâtiments de la Ville
- Formation de la nouvelle agente
- Logiciel pour pouvoir faire les rapports sur l'ordinateur du véhicule et bureau
- Logiciel pour bon suivi des avis de stationnement pour pouvoir émettre des contraventions

---

Chantal Lizé, responsable du Service de protection  
Le 11 septembre 2019

## Ville d'Estérel

## Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2019-080	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-43-2349-0-000-0000 144-25-BLB,5508615 sup.:2859.1 m <sup>2</sup>	NGONO ASSOMO MARIE NGONO ASSOMO MARIE 5 AVENUE DES GEAIS		01/08/2019 22/07/2019 31/07/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-090	Remblai / Déblai <i>Certificat d'autorisation</i> 6299-29-5102-0-000-0000 15-25-BL,5508503 sup.:4201.4 m <sup>2</sup>	MICHON BERTRAND MICHON BERTRAND 5 AVENUE DES ROSSIGNOLS		20/08/2019 20/08/2019 31/10/2019	10 000,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-085	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6301-01-2134-0-000-0000 971-25-BLB,5508600 sup.:14648.2 m <sup>2</sup>	HEBERT CLAUDETTE PROVOST HEBERT CLAUDETTE PROVOST 10 AVENUE DES MARTINETS		06/08/2019 06/08/2019 10/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-083	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6301-18-6276-0-000-0000 245-25-BLB,5508693 sup.:2575.1 m <sup>2</sup>	WEILER STELLA WEILER STELLA 2 PLACE DES RÉCOLLETS		06/08/2019 02/08/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-082	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6301-73-9033-0-000-0000 595-9-25-BL,5508205 sup.:7535 m <sup>2</sup>	NELSON (WISEMAN) FRANCINE NELSON (WISEMAN) FRANCINE 16 AVENUE DE CHANTILLY		06/08/2019 02/08/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-093	Installation d'une piscine creusée <i>Permis de Construction</i> 6301-73-9033-0-000-0000 595-9-25-BL,5508205 sup.:7535 m <sup>2</sup>	NELSON (WISEMAN) FRANCINE Piscine Val-Mar 16 AVENUE DE CHANTILLY Du Nord		22/08/2019 21/08/2019 30/06/2020	60 000,00 \$	250,00 \$	2019034



Permis 2019-097	Construction - Cabanon <i>Permis de Construction</i> 6301-73-9033-0-000-0000 595-9-25-BL,5508205 sup.:7535 m <sup>2</sup>	NELSON (WISEMAN) FRANCINE NELSON (WISEMAN) FRANCINE 16 AVENUE DE CHANTILLY		27/08/2019 27/08/2019 26/08/2020	5 000,00 \$	100,00 \$	2019035
Certificat 2019-091	Remblai / Déblai <i>Certificat d'autorisation</i> 6301-75-6876-0-000-0000 891-25-BL,5508199 sup.:6143.2 m <sup>2</sup>	FIDUCIE RÉSIDENCE 262 Monexc Excavation 1 AVENUE DES AMIRAUX Du Nord		21/08/2019 21/08/2019 05/10/2019	50 000,00 \$	\$	
Certificat 2019-088	Remblai / Déblai <i>Certificat d'autorisation</i> 6302-33-5350-0-000-0000 843-25-BL,6031828 sup.:349.8 m <sup>2</sup> ,5508742 sup.:3738.4 m <sup>2</sup>	LAPOINTE CHANTAL Yvan Drouin 4 AVENUE DES GRIVES Du Nord		19/08/2019 19/08/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-096	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6302-82-4596-0-000-0000 310-25-BL,5508765 sup.:3841.4 m <sup>2</sup>	VOISARD JOSÉE VOISARD JOSÉE 4 AVENUE DE LA CORSE		26/08/2019 26/08/2019 30/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-087	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6399-40-2878-0-000-0000 586-25-BL,5508454 sup.:3104.4 m <sup>2</sup>	BACCONNIER NATHALIE BACCONNIER NATHALIE 7 CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD		16/08/2019 14/08/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-095	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6399-70-3287-0-000-0000 656-2-25-BL,5508475 sup.:2055.5 m <sup>2</sup>	ROUSSEAU ARMANDE ROUSSEAU ARMANDE 7 AVENUE DES ARDENNES		23/08/2019 10/08/2019 30/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-084	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6401-03-7995-0-000-0000 955-25-BL,5508190 sup.:5125.1 m <sup>2</sup>	PERREAULT DIANE PERREAULT DIANE 59 CHEMIN D' ESTÉREL		06/08/2019 05/08/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2019-094	Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6402-63-2130-0-000-0000 332-2-25-BL,5508798 sup.:3176.3 m <sup>2</sup>	DUPUIS PIERRE Monco Construction 136 CHEMIN D' ESTÉREL Du Nord		23/08/2019 09/09/2019 08/09/2020	200 000,00 \$	250,00 \$	2019033
Certificat 2019-081	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-20-7921-0-000-0000 533-25-BL,5508399 sup.:2805.7 m <sup>2</sup>	MORIN CAROLINE MORIN CAROLINE 22 CHEMIN DUPUIS		01/08/2019 01/08/2019 31/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	

## 4.2 (1) Liste des permis 2019-08.pdf

Certificat 2019-092	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6499-54-0122-0-000-0000 900-25-BL,5508395 sup.:3245.2 m <sup>2</sup>	ISRAEL ALBERT Quai Lafantaisie 4 PLACE DE BLOIS Dupuis		22/08/2019	13 584,00 \$	150,00 \$	2019032
				22/08/2019			
				30/09/2019			
Permis 2019-089	Construction - Cabanon <i>Permis de Construction</i> 6599-08-8274-0-000-0000 444-25-BL,5508324 sup.:2833.5 m <sup>2</sup>	BÉLANGER DENIS Galix Construction inc 6 AVENUE DE VERSAILLES Dupuis		20/08/2019	6 000,00 \$	100,00 \$	
				25/09/2019			
				30/10/2019			
Certificat 2019-086	Abattage d'arbres 6599-37-2656-0-000-0000 450-25-BL,5508328 sup.:2932.2 m <sup>2</sup>	COHEN MICHEL COHEN MICHEL 82 CHEMIN DUPUIS		08/08/2019	0,00 \$	0,00 \$	
				05/08/2019			
				30/09/2019			

<b>Nombre de logements créés</b>	0
<b>Nombre de logements supprimés</b>	0
<b>Nombre total de permis/cert.:</b>	18
<b>Valeur totale des travaux:</b>	344 584,00 \$
<b>Montant total des coûts:</b>	1 000,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.*

*Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.*

*Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*



## Ville d'Estérel

## Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
<b>Remblai / Déblai</b>					
Certificat d'autorisation	0	0	3	60 000	150,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>60 000</b>	<b>150,00</b>
<b>Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal</b>					
Permis de Construction	0	0	1	200 000	250,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>200 000</b>	<b>250,00</b>
<b>Installation d'une piscine creusée</b>					
Permis de Construction	0	0	1	60 000	250,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>60 000</b>	<b>250,00</b>
<b>Construction d'un qual</b>					
Permis de Construction	0	0	1	13 584	150,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13 584</b>	<b>150,00</b>
<b>Abattage d'arbres</b>					
	0	0	1	0	0,00
Résidentielle Unifamiliale isolée	0	0	9	0	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Construction - Cabanon</b>					
Permis de Construction	0	0	2	11 000	200,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>11 000</b>	<b>200,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>344 584</b>	<b>1 000,00</b>

## PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de septembre 2019)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	<b>Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard</b>	<p>Cube blanc (conteneur) installé sans permis.</p> <p>Foyer dans le 15-mètres</p> <p>2 abris d'hiver</p> <p>Balançoires dans l'eau près de la rive</p>	<p>28.10.2016 Rencontre avec M. François Dallaire discussion sur les 2 abris d'hiver, le conteneur et le foyer suite à l'envoi d'une lettre d'explication. Il va apporter les demandes à la prochaine réunion du Conseil d'administration.</p> <p>16.01.2017 En caucus, M. Nepveu mentionne que François Dallaire ne peut se soustraire à ses obligations de respecter la réglementation.</p> <p>01.03.2017 Courriel de M. Nepveu qui a convenu avec l'Hôtel d'attendre la fonte des neiges (environ mai).</p> <p>03.03.2017 Réception d'un courriel de Donald Zabatany : Les abris temporaires ne seront pas déplacés tant que le club de Golf ne respectera pas la réglementation.</p> <p>31.05.2017 Rencontre avec MM. François Dallaire, Jean Beaulieu et Éric Tremblay, un certificat de localisation sera remis vers la mi-juillet 2017.</p> <p>21.07.2017 M. Nepveu demande à ce que le dossier soit mis en suspens.</p> <p>18.08.2017 Le Conseil demande à ce que l'Hôtel dépose une demande de certificat d'autorisation pour les balançoires dans le lac au Ministère et nous en transmette copie.</p> <p>28.08.2017 Rencontre avec M. Dallaire pour l'informer de la demande du Conseil, lui ai remis les coordonnées de M. Marquis au MDDELCC.</p> <p>23.10.2017 Un mandat aurait été donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, selon une information obtenue de M. Nepveu à M. Luc Lafontaine.</p> <p>25.10.2017 Discussion avec l'arpenteur-géomètre M. Peter Rado, il confirme qu'il a le mandat de positionner la ligne des hautes eaux afin de déterminer l'emplacement du cube blanc sur le terrain d'Estérel Resort.</p> <p>09.11.2017 Réception du certificat de localisation # 27276, dossier 5591 de Simon Jean (Murray-Maltais).</p> <p>17.11.2017 Courriel envoyé demandant de relocaliser le foyer en dehors de la marge de 15 mètres et d'enlever les abris en toile au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2018.</p> <p>08.05.2018 Discussion téléphonique avec M. Dallaire, délai prolongé au 15 mai 2018.</p> <p>15.05.2018 Inspection, le foyer à ciel ouvert a été déplacé en dehors de la bande riveraine et les abris d'hiver ont été enlevés.</p> <p>11.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire pour savoir où en est le dossier concernant les balançoires dans le lac Dupuis et les actions prises de la part de M. Guy D'Astous, Biologiste-Conseil de la firme Enviro-Solutions avec le MDDELCC. Réponse demandée avant le 14 juin.</p> <p>12.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire (suivi pour le dossier des balançoires dans le lac Dupuis).</p> <p>18.06.2018 Discussion avec M. Guy D'Astous. Il me confirme que la demande sera déposée au MDDELCC dans la semaine du 18 juin et qu'il n'y aura pas de problème pour l'acceptation de la demande. Une réponse est attendue dans les 60 jours suite au dépôt.</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>28.06.2018 Une carte de zonage sera remise à M. Guy D'Astous avec les limites de la bande Altantis.</p> <p>21.08.2018 Rencontre avec M. Dallaire concernant la demande qui devait être déposée au MDDELCC en juin dernier. Il semble que M. Shawn Zabatany n'a pas l'intention de signer cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC, étant donné son désaccord dans l'utilisation faite dans le littoral du lac, et ESSL Inc. n'a pas la compétence de signer le document.</p> <p>M. Dallaire s'engage à nous faire parvenir la copie du document à être déposé au MDDELCC dans les jours qui suivent la rencontre afin de montrer sa bonne foi.</p> <p>05.09.2018 Réception du document à être déposé au MDDELCC, tel que convenu.</p> <p>Puisqu'il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les parties pour signer et envoyer ledit document, M. Taché suggère de demander à l'avocate si nous pouvons émettre un constat d'infraction en vertu du règlement sur le zonage, article 7.4 Constructions et ouvrages dans la zone de protection du littoral.</p> <p>06.11.2018 Il semble que MM. Donald et Shawn Zabatany sont à nouveau propriétaires de l'hôtel. M. Taché va communiquer avec eux afin de les rencontrer.</p> <p>08.11.2018 Rencontre avec MM. Donald et Shawn Zabatany afin de leur remettre le document à déposer au MDDELCC en vue d'obtenir le certificat d'autorisation. En attente de l'accusé de réception.</p> <p>12.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant de nous fournir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>12.12.2018 Tentative de joindre M. Yves Marquis au MDDELCC pour savoir si une demande a été déposée. Il sera au bureau le 13 décembre. À suivre.</p> <p>13.12.2018 Discussion avec M. Marquis du MDDELCC. Il me confirme qu'un avis de réception est toujours envoyé lorsqu'une demande est déposée. Il m'informe que dans ce cas -ci aucune demande n'a été déposée.</p> <p>13.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant s'il a reçu un avis de réception de la part du MDDELCC.</p> <p>14.12.2018 Courriel reçu de M. Zabatany, lequel mentionne « On vous revient mardi ».</p> <p>09.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant à nouveau s'il a reçu l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>09.01.2019 Conversation avec M. Shawn Zabatany. La demande sera déposée dans la semaine du 14.01.2019 et il nous fera parvenir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>21.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany pour savoir s'il avait reçu l'avis de réception du ministère et si oui, de me le faire parvenir.</p> <p>21.01.2019 Courriel reçu de Mme Cynthia Miron, directrice de l'hébergement. Elle m'envoie les documents qui seront remis au MDDELCC pour présentation de la demande.</p> <p>22.01.2019 Courriel envoyé à Mme Miron lui mentionnant que les documents qu'elle nous a fait parvenir sont ceux qui doivent être déposés au MDDELCC. Dès que le ministère les recevra, un accusé de réception sera envoyé et c'est de ce document dont nous avons besoin.</p> <p>23.01.2019 Courriel reçu de Mme Miron. Elle nous enverra l'accusé de réception dès qu'elle le recevra.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>27.02.2019 Courriel envoyé à Mme Miron pour un suivi. En attente d'une réponse.</p> <p>27.03.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'avis de réception du MDDELCC. Il dit qu'il a été envoyé à la Ville. M. Taché l'informe que nous ne l'avons pas reçu. Il va vérifier et informera M. Taché lors de la rencontre prévue à l'hôtel de ville le 3 avril prochain.</p> <p>03.04.2019 Rencontre à l'hôtel de ville avec M. Shawn Zabatany. Il informe M. Taché que les documents ont été transmis par courriel au MDDELCC. Monsieur D'Astous du ministère confirme n'avoir reçu aucun document. M. Zabatany va nous envoyer la preuve de transmission du courriel et il enverra à nouveau sa demande au MDDELCC.</p> <p>24.04.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'accusé de réception du MDDELCC; sa secrétaire va communiquer avec moi pour me donner plus d'informations.</p> <p>26.04.2019 Discussion avec la secrétaire de M. Zabatany. Elle me confirme qu'elle me fera parvenir la preuve de transmission par M. D'Astous et me remettra une copie du chèque encaissé par le MDDELCC.</p> <p>17-06-2019 Courriel envoyé à Mme Cynthia Houde, adjointe administrative, pour savoir où en est le dossier.</p> <p>18.06.2019 Discussion téléphonique avec M. Guy D'Astous, biologiste de l'entreprise EnviroSolutions, mandaté pour assurer le suivi du dossier auprès du MDDELCC. Il m'informe qu'une visite du ministère a eu lieu en mai et que le dossier a été transféré au secteur des infractions pour étude.</p> <p>27.06.2019 Courriel reçu de Mme Houde. Elle mentionne qu'elle n'a pas encore reçu l'avis de la part du ministère.</p> <p>10.07.2019 Discussion téléphonique avec Mme Houde. Elle mentionne que suite à l'évaluation des lieux le 15 mai par l'inspectrice en environnement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le dossier a été transféré dans un autre département et est maintenant judiciairisé.</p> <p><b>20.08.2019 Discussion téléphonique avec M. Yves Marquis au MELCC concernant les balançoires. Il m'informe que le dossier est au Service des enquêtes et qu'il n'est pas en mesure de m'en dire plus. Selon lui, il y aura une amende à l'endroit d'Estérel Resort mais le MELCC n'exigera pas l'enlèvement des balançoires dans le lac.</b></p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)	<p>21.04.2017 Le Conseil autorise le directeur général à organiser une rencontre avec le MDDEP et M. Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires.</p> <p>24.05.2017 Rencontre avec le MDDELCC le 24 mai 2017, présentation de la problématique à M. Yves Marquis. Voir note de M. Nicolas Bergeron de « Institut des territoires ».</p> <p>18.07.2017 Offres de services à venir de M. Denis Monette, entrepreneur, et de M. Nicolas Bergeron, biologiste de l'Institut des territoires.</p> <p>08.09.2017 Rencontre avec le MDDELCC en compagnie d'un technologue et d'un représentant de la Ville.</p> <p>23.10.2017 Réception des plans de faisabilité pour projet de drainage, produits par la firme Mirtec.</p> <p>26.10.2017 Rencontre avec Messieurs Bellehumeur, Boutin et Lafontaine pour explications sur les plans de faisabilité. Il y a questionnement (Est-ce que le fossé sera de niveau avec le terrain existant?). Nous devons rejoindre l'ingénieure pour la question.</p> <p>09.11.2017 Accusé de réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite au dépôt de la demande d'autorisation.</p> <p>10.01.2018 Rencontre à l'hôtel de ville où sont présents Messieurs Bellehumeur, Dydzak, Lafontaine et Taché pour répondre à une demande de rencontre de M. Bellehumeur.</p> <p>30.04.2018 Réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.</p> <p>11.05.2018 Contrat donné à l'arpenteur-géomètre pour la description de la servitude.</p> <p>08.06.2018 Contrat donné au notaire pour la rédaction de l'acte de servitude.</p> <p>24.07.2018 Discussion avec le notaire Voizard à son bureau suite à la décision de ne pas signer la servitude avant que les travaux soient complétés. Le notaire fait le suivi avec M. Bellehumeur. Les travaux doivent être faits en période d'étiage (plus bas niveau d'eau), et ce, au plus tard en août 2019.</p> <p>09.01.2019 Un projet de lettre sera préparé pour le non-respect des délais prévus au permis de démolition et la lettre devrait être envoyée dans la semaine du 14 janvier.</p> <p>22.01.2019 Une lettre a été préparée et remise au directeur général.</p> <p>07.03.2019 Rencontre au bureau avec Messieurs Bellehumeur, Boutin, Lafontaine et Taché pour discuter 1. De la servitude, 2. De la démolition.</p> <p>22.03.2019 Rencontre entre l'assureur, M. Lafontaine et M. Taché.</p> <p>27.03.2019 Rencontre à l'hôtel de ville entre MM. Bellehumeur, Boutin, Dydzak et Lafontaine.</p> <p>17.06.2019 Travaux de démolition en cours; il ne reste que la cheminée et des matériaux au sol.</p> <p>25.06.2019 Travaux de démolition terminés.</p> <p>05.08.2019 Courriel envoyé demandant d'enlever une entrée charretière tel que prévu au permis n° 2018-023.</p> <p><b>14.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur lui demandant de passer signer le permis pour la prolongation des travaux au 36, chemin des Deux-Lacs, et pour savoir à quel moment l'entrée charretière de l'ancienne adresse (1, avenue des Ducs) sera enlevée.</b></p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	(Suite)	<p>30.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur pour un suivi concernant l'aménagement paysager et l'entrée charretière, suite à son entretien avec M. Dydzak.</p> <p>04.09.2019 Nouveau courriel à M. Bellehumeur pour lui demander de donner suite à mes courriels du 14 et du 30 août afin que je puisse transmettre l'information au Conseil, réunion le 20 septembre 2019.</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m <sup>2</sup>	<p>01.11.2017 Inspection finale du permis n° 2017-042. Le quai devait avoir une superficie de 41 m<sup>2</sup> mais il mesure 42.55 m<sup>2</sup>. De plus, 11.15 m<sup>2</sup> (2 rampes) ont été ajoutés, totalisant 53.7 m<sup>2</sup> de superficie alors que la réglementation exige un maximum de 41 m<sup>2</sup>. Un excédent de 12.7 m<sup>2</sup> est constaté. Une lettre sera envoyée au propriétaire lui demandant de régler la situation au plus tard le 31 mai 2018.</p> <p>--- Projet de lettre en cours, sera envoyée à la fin de mars 2018.</p> <p>22.03.2018 Lettre envoyée, délai 31 mai 2018.</p> <p>31.05.2018 Inspection, aucune modification, les mesures sont les mêmes qu'en 2017.</p> <p>04.07.2018 Courriel envoyé demande de communiquer avec le Service d'urbanisme.</p> <p>11.07.2017 Confirmation verbale au gardien que la réglementation des quais (grandeurs) demeure la même.</p> <p>20.07.2018 Le directeur de l'urbanisme informe le Conseil qu'il procédera à l'émission d'un constat d'infraction. M. Tremblay demande d'attendre; il va communiquer avec M. Roy pour lui faire part de la situation.</p> <p>23.07.2018 Maxime Ouimet demande une rencontre au 6, avenue des Amiraux.</p> <p>25.07.2018 Rencontre avec M. Ouimet sur place. Une entente est prise à l'effet que des sections seront coupées et enlevées. Il demande de lui donner du temps car il doit enlever l'élévateur et bouger les quais et c'est une période très achalandée en ce moment. Un délai sera accordé jusqu'au 15 octobre 2018.</p> <p>17.08.2018 Réception d'un courriel de M. Ouimet mentionnant qu'il enlèvera les quais à partir du mois d'octobre et nous enverra un plan révisé.</p> <p>20.11.2018 Inspection faite. Impossible de mesurer le quai car il y a trop de neige. À revoir au printemps 2019.</p> <p>04.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet pour lui demander d'enlever les rampes d'amarrage qui sont toujours en place. Je lui mentionne que si rien n'est fait un constat sera émis.</p> <p>08.07.2019 Message texte envoyé à M. Ouimet de me téléphoner. Aucune nouvelle de sa part. Visite au domicile de Mme Malette; 2 véhicules sont sur place mais aucune réponse à la porte après 3 tentatives.</p> <p>10.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet. Il va demander à Mme Malette de m'appeler jeudi matin. J'informe M. Ouimet que si rien n'est fait des constats d'infraction seront émis à toutes les semaines tant que la situation ne sera pas réglée.</p> <p>10.07.2019 M. Ouimet me rappelle pour m'informer qu'il va enlever les rampes aujourd'hui.</p> <p>16.07.2019 Maxime Ouimet me mentionne que M. Roy va me contacter.</p> <p>17.07.2019 M. Ouimet me confirme que M. Roy doit communiquer avec moi en avant-midi.</p> <p><b>14.08.2019 Lettre envoyée aux propriétaires par courrier recommandé (copie conforme à M. Ouimet par courriel) leur expliquant la situation et leur accordant un délai de 15 jours pour se conformer.</b></p> <p><b>11.09.2019 Inspection faite, aucune modification. Un constat sera émis.</b></p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
172	<b>Gabrielle Congiu 18, avenue de Versailles</b>	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.</p> <p>03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.</p> <p>20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.</p> <p>07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dyzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.</p>
173	<b>Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois</b>	Location de type « Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p><b>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation.</b></p> <p><b>11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction.</b></p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
174	Judith Fetzer 4, avenue de Condé	Location de type 8« Airbnb »	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p> <p>16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.</p> <p><b>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.</b></p>
182	Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols	Location de type « Airbnb »	<p>29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.</p> <p><b>21.08.2019 Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars).</b></p>
183	Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	Location de type « Airbnb »	<p>16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois.</p> <p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits.</p>
184	Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	Location de type « Airbnb »	<p>03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018)</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
185	<b>Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble</b>	Location de type « Airbnb »	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.





## LISTE DES CORRESPONDANCES

### Séance du 20 septembre 2019

Date	Expéditeur	Sujet	Action
11 septembre 2019	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Confirmation que nous serons dorénavant informés des correspondances reliées au Lac Castor ainsi que pour les autres lacs	Classement



**Rapport mensuel des activités financières  
au 31 août 2019**

- Notes 1. Nous sommes à la huitième période sur 12 soit 66.67 % de notre budget estimé 2018.  
2. Voici un tableau explicatif des revenus et des dépenses après 8 mois.

<b><u>REVENUS</u></b>	<b>Budget</b>	<b>Revenus</b>	<b>Pourcentage des revenus</b>	<b>Engagement</b>	<b>Pourcentage Engagement</b>
<b>Revenus</b>					
Taxes	3 573 317 \$	3 562 937 \$	99.71%	3 562 937 \$	99.71%
Droit de mutation	196 300 \$	126 427 \$	64.40%	126 427 \$	64.40%
Permis, Vignette, autres rev.	102 300 \$	98 284 \$	96.07%	98 284 \$	96.07%
Amendes et Pénalités	16 500 \$	10 879 \$	65.93%	10 879 \$	65.93%
Intérêts	22 500 \$	25 452 \$	113.12%	25 452 \$	113.12%
Autres	60 464 \$	58 959 \$	97.51%	58 959 \$	97.51%
Affectation du surplus (Affecté)	53 250 \$	- \$	0.00%	53 250 \$	100.00%
<b>Total des revenus</b>	<b>4 024 631 \$</b>	<b>3 882 938 \$</b>	<b>96.48%</b>	<b>3 936 188 \$</b>	<b>97.80%</b>

<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b>Budget</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Pourcentage des dépenses</b>	<b>Engagement</b>	<b>Pourcentage Engagement</b>
<b>Administration générale</b>					
Quote Part - Agglo	715 836 \$	477 224 \$	66.67%	715 836 \$	100.00%
Conseil municipal	202 949 \$	129 883 \$	64.00%	202 345 \$	99.70%
Application de la loi	56 000 \$	16 032 \$	28.63%	19 698 \$	35.18%
Gestion financière et admin.	445 100 \$	302 767 \$	68.02%	446 576 \$	100.33%
Greffe	3 500 \$	- \$	0.00%	3 500 \$	100.00%
Évaluation	32 456 \$	21 637 \$	66.67%	32 455 \$	100.00%
Gestion du personnel	3 000 \$	- \$	0.00%	- \$	0.00%
Autres	81 780 \$	46 610 \$	56.99%	62 149 \$	76.00%
<b>Total administration générale</b>	<b>1 540 621 \$</b>	<b>994 153 \$</b>	<b>64.53%</b>	<b>1 482 560 \$</b>	<b>96.23%</b>

<b>Sécurité publique</b>					
Service de sécurité	550 766 \$	347 759 \$	63.14%	500 697 \$	90.91%
Patrouille nautique	35 063 \$	22 188 \$	63.28%	22 188 \$	63.28%
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>585 829 \$</b>	<b>369 946 \$</b>	<b>63.15%</b>	<b>522 885 \$</b>	<b>89.26%</b>

<b>Transport</b>					
Voirie municipale	319 602 \$	190 673 \$	59.66%	266 105 \$	83.26%
Enlèvement de la neige	122 683 \$	57 420 \$	46.80%	97 481 \$	79.46%
Éclairage des rues	30 218 \$	16 589 \$	54.90%	26 662 \$	88.23%
Signalisation	9 115 \$	1 164 \$	12.78%	3 221 \$	35.34%
Transport collectif	6 658 \$	4 439 \$	66.67%	6 658 \$	100.00%
<b>Total du transport</b>	<b>488 276 \$</b>	<b>270 285 \$</b>	<b>55.36%</b>	<b>400 127 \$</b>	<b>81.95%</b>

<b>Hygiène du milieu</b>					
Approvis. / traitement de l'eau - Égout	143 495 \$	43 935 \$	30.62%	135 671 \$	94.55%
Matières résiduelles	94 749 \$	60 914 \$	64.29%	89 997 \$	94.98%
Environnement	74 652 \$	41 954 \$	56.20%	55 923 \$	74.91%
Autres (traitement insectes)	111 402 \$	74 268 \$	66.67%	111 402 \$	100.00%
<b>Total Hygiène du milieu</b>	<b>424 298 \$</b>	<b>221 070 \$</b>	<b>52.10%</b>	<b>392 992 \$</b>	<b>92.62%</b>

<b>Aménagement et Urbanisme</b>	<b>125 974 \$</b>	<b>83 759 \$</b>	<b>66.49%</b>	<b>121 229 \$</b>	<b>96.23%</b>
---------------------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	---------------

<b>Loisirs et culture</b>					
<b>Activités récréatives</b>	<b>146 532 \$</b>	<b>67 535 \$</b>	<b>46.09%</b>	<b>110 516 \$</b>	<b>75.42%</b>

<b>Frais de financement</b>					
Intérêt sur la dette à long terme	136 300 \$	90 867 \$	66.67%	136 300 \$	100.00%
Autres frais de finan. + Capital DLT	523 551 \$	347 732 \$	66.42%	521 191 \$	99.55%
<b>Total des frais de financement</b>	<b>659 851 \$</b>	<b>438 598 \$</b>	<b>66.47%</b>	<b>657 491 \$</b>	<b>99.64%</b>

<b>Immobilisations</b>					
Achat d'immobilisations	53 250 \$	94 875 \$		94 875 \$	
Emprunt à long terme	0 \$	(72 177) \$		(72 177) \$	
Emprunt - Fonds de Roulement	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (PIQM volet 2.5)	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (TECQ)	0 \$	- \$		- \$	
Surplus accumulé	0 \$	- \$		- \$	
<b>Total Immobilisations</b>	<b>53 250 \$</b>	<b>22 698 \$</b>	<b>42.63%</b>	<b>22 698 \$</b>	<b>42.63%</b>

<b>Total des dépenses de foncion.</b>	<b>4 024 631 \$</b>	<b>2 468 046 \$</b>	<b>61.32%</b>	<b>3 710 499 \$</b>	<b>92.19%</b>
---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau  
Trésorière



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	9 août 2019 à 13 h 00	<b>LIEU</b>	Hôtel de Ville	<b>PAGE</b>	1	<b>DE</b>	2
<b>PROJET</b>	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
<b>N° Rencontre du mois d'août 2019</b>				<b>RÉUNION N° 2019-04</b>			

**Sont présents :** Madame Anna Dupuis Zuckerman, présidente  
 Madame Christine Corriveau, conseillère  
 Monsieur Marc-Gabriel Vallières  
 Madame Gail Cantor  
 Madame Edwidge Desjardins

### 1.0) Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 05. Madame Zuckerman souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Une copie des communiqués (Français et Anglais) est remise aux membres présents.

### 2.0) Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la rencontre
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du compte rendu du 14 juin 2019 et affaires découlant
- 4.0 Fête des citoyens du 27 juillet 2019
- 5.0 Communiqué aux citoyens au sujet de l'article de TVA
- 6.0 Porte à porte des lacs / Résidents de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- 7.0 Rapport sur les bernaches
- 8.0 Prochains dossiers : Intérêts particuliers des membres du CCE
- 9.0 Prochaine rencontre : Vendredi 11 octobre 2019 à 13 h 00 à l'hôtel de ville  
Autres dates : 13 décembre
- 10.0 Clôture de la rencontre

Ajout au point :

- 8.1 Marche au Parc d'Estérel
- 8.2 Nettoyage des îles
- 8.3 Programme des partis politique à la prochaine élection fédérale en octobre 2019

### 3.0 Adoption du compte rendu du 14 juin 2019 et affaires découlant

Le compte rendu du 14 juin 2019 est adopté tel que proposé.

### 4.0) Fête des citoyens du 27 juillet 2019

Il est suggéré de faire un plan des kiosques pour l'an prochain et de privilégier de mettre les kiosques d'environnement en dehors des tennis.

S'assurer que les exposants externes (SPCA, Tom Pousse, etc) arrivent à l'heure demandée. Le contact de foyer décor n'avait pas compris et ne s'est pas présenté.

Garder le recyclage près des tables pour favoriser le compostage.

### 5.0) Communiqué aux citoyens au sujet de l'article de TVA

Le communiqué a été fait en mode urgence pour éviter une fausse nouvelle mais il aurait dû être rédigé avec un style plus journalistique. On suggère au Conseil d'évaluer la possibilité d'engager une personne qui pourrait nous aider à répondre rapidement à une prochaine nouvelle qui doit être démentie ou éclaircie.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b> 9 août 2019 à 13 h 00	<b>LIEU</b> Hôtel de Ville	<b>PAGE</b> 2	<b>DE</b> 2
<b>PROJET</b> Compte rendu du Comité consultatif environnement			
<b>N°</b> Rencontre du mois d'août 2019		<b>RÉUNION N°</b> 2019-04	

### **6.0) Porte à porte des lacs / Résidents de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

L'objectif est d'obtenir les coordonnées des riverains de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson qui habitent aux lacs Masson, Castor et Grenier, afin de communiquer avec eux pour les enjeux impliquant nos lacs.

Un dépliant pourrait être rédigé et remis s'il y a du porte à porte.

Une inscription avec le Réseau des lacs (RDL) est envisagée. Des démarches seront entreprises pour faire avancer ce dossier.

### **7.0) Rapport sur les bernaches**

(Voir rapport de Mme Zuckerman) Selon une source, la Fédération des chasseurs et pêcheurs pourrait autoriser la chasse des bernaches en 2021.

### **8.0) Prochains dossiers : Intérêts particuliers des membres du CCE**

1. Protection du Parc d'Estérel
2. Qualité de l'eau des lacs et myriophylle
3. Bernaches et golf
4. Répertoire des riverains de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
5. Journée des citoyens et marche communautaire. (Dates à déterminer à l'automne)
6. Rencontre avec le CCE de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
7. Demander au Conseil de faire un règlement sur les fertilisants, insecticides et engrais
8. Ajouter au code nautique 2020 et remettre aux propriétaires de bateaux de wake la directive de vider les ballasts lorsqu'ils ne font pas de wake sur tous les plans d'eau
9. Assistance pour les communications urgentes
10. Contrôler les barrages de castor sur notre territoire

### **8.1) Marche au Parc d'Estérel**

Madame Cantor aimerait organiser une marche au Parc d'Estérel cet automne. Elle contactera Monsieur Luc Meyer.

### **8.2) Nettoyage des îles**

Madame Cantor aimerait avoir de l'aide des travaux publics pour aller faire le nettoyage des îles avec le ponton de la Ville. À voir avec Madame Bonneau et ensuite à être planifié par elle.

### **8.3) Programme des partis politique à la prochaine élection fédérale en octobre 2019**

Les membres présents vont chercher les programmes environnementaux des partis politiques (Conservateur, libéraux et bloc Québécois) et leur application aux Laurentides, à être présenté au prochain CCE.

### **12.0) Choix et date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 11 octobre 2019 à 13 h 00 à l'hôtel de ville.

Autre date : 13 décembre 2019

### **13.0) Clôture de la rencontre**

Rédigé par

Rédigé et vérifié par

Nadine Bonneau  
Trésorière

Anna Dupuis Zuckerman et Christine Corriveau



Montréal, le 3 septembre 2019

M. Lafontaine  
Ville d'Estérel  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0

**Objet : Rapport d'étape – Suivi de la qualité de l'eau des lacs de ville d'Estérel – 2019**

N/D : M08-27-19

Monsieur Lafontaine,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport d'étape relatif aux travaux menés par notre firme sur le terrain mentionné en rubrique.

## 1 CONTEXTE

La ville d'Estérel a fait réaliser depuis 2006 un suivi de l'état de santé des lacs de son territoire. Les travaux de suivi de la qualité de l'eau des lacs Masson, du Nord, Dupuis, Castor et Grenier se sont poursuivis en 2019. De plus, une recherche du myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) ainsi qu'un suivi de la contamination fécale de tributaires d'intérêt ont été ajoutés à ce suivi.

## 2 MÉTHODOLOGIE

Pour ce faire, un relevé physico-chimique de l'eau des lacs a été effectué les 5 et 6 août 2019 alors que la stratification des lacs est présente. Le relevé s'est fait aux mêmes points d'échantillonnage que ceux utilisés dans le passé. La recherche active du myriophylle à épi autour des lacs a été réalisée les 6 et 12 août 2018.

Les résultats d'oxygène dissous, de température, de pH, de conductivité, de chlorophylle [a] et de phycocyanine (indicateur de cyanobactéries) ont été obtenus *in situ* le long de la colonne d'eau. L'azote total Kjeldahl, le carbone organique dissous, les coliformes fécaux, la turbidité, les nitrites et nitrates et le phosphore total ont été analysés en laboratoire par H<sub>2</sub>Lab.



L'échantillonnage estival des tributaires a été réalisé le 5 août 2019 à l'embouchure des tributaires d'intérêt ainsi qu'au quai de l'Estérel Resort. Les échantillons d'eau ont été transmis au laboratoire d'H<sub>2</sub>Lab la journée même pour analyse.

### 3 RÉSULTATS


#### 3.1 Qualité de l'eau des lacs

L'essentiel des résultats de qualité de l'eau est colligé au Tableau 1.

**Tableau 1. Qualité de l'eau des lacs**

PARAMÈTRES	Cheval-Infirme	Lac Masson	Désespoir	Lac du Nord	Lac Dupuis	Lac Grenier	Lac Castor	CRITÈRES		MOY*
										
<b>Transparence</b> (m)	4.13	4.25	3.25	2.75	1.63	2.13	2.13	1,2	1,2	4,3
<b>Conductivité</b> (µS/cm)	79	79	79	47	75	37	29	-	-	50,1
<b>Oxygène dissous fond</b> (mg/L)	<u>3.9</u>	6.4	<b>0.3</b>	<u>1.6</u>	<b>0.6</b>	<b>0.9</b>	<b>0.6</b>	Hypoxie : < 4,5 Anoxie : < 1,0		-
<b>pH</b>	8.5	8.5	7.7	7.6	7.8	7.7	<u>9,9</u>	<u>6,5 à 9,0</u>		7,0
<b>Température surface</b> (°C)	23.6	23.7	24.1	23.8	24.5	25.7	24.5	-	-	-
<b>Azote total Kjehldal</b> (mg/L)	0.19	0.24	0.18	0.23	0.27	0.45	0.38	-	-	0,2
<b>Turbidité</b> (UTN)	0.40	0.35	0.41	0.64	0.86	0.41	0.54	+8	+2	-
<b>Carbone org. dissous</b> (mg/L)	4.9	4.9	5.3	5.8	7.2	9.7	9.1	-	-	-
<b>Chlorophylle [a]</b> (µg/L)	1.8	1.8	1.8	2.1	4.8	3.0	3.1	-	-	3,3
<b>Nitrite et nitrate</b> (mg/L)	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	-	-	0,09
<b>Phosphore total</b> (µg/L)	4.3	4.0	4.2	7.1	<u>13</u>	8.3	8.1	Oligotrophe <10 Mésotrophe <20		10

 Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement du CCME

 Critères de qualité de l'eau de surface du MELCC

\* Legendre et coll (1980)

#### 3.2 Myriophylle à épi

Le myriophylle à épi n'a été observé dans aucun des lacs visités.

#### 3.3 Qualité de l'eau des tributaires

L'essentiel des résultats de qualité de l'eau des tributaires est colligé au Tableau 2

**Tableau 2. Qualité de l'eau des tributaires**

Station	Température (°C)	Conductivité (µS/cm)	E. coli (UFC / 100 mL)
<b>MAS2</b>	Tributaire	23.2	113
	Lac	25.3	87
<b>MAS5</b>	Tributaire	19.8	1327
	Lac	23.8	190

Station		Température (°C)	Conductivité (µS/cm)	E. coli (UFC / 100 mL)
<b>DUP1</b>	Tributaire	23.9	389	46
	Lac	17.2	389	40
<b>DUP5</b>	Tributaire	24.0	123	140
	Lac	25.0	85	96
<b>Resort</b>		24.4	76	8

## 4 DISCUSSION

Une méthodologie détaillée des travaux, une analyse des résultats obtenus ainsi que d'éventuelles recommandations seront incluses dans le rapport technique qui sera remis d'ici janvier 2020.

## 5 PORTÉE ET LIMITATIONS

Ce document est publié conformément et sous réserve d'un accord entre le Groupe Hémisphères inc. et la ville d'Estérel pour laquelle il a été préparé. Il est limité aux questions qui ont été soulevées par la ville d'Estérel et préparé en utilisant les niveaux de compétence et de diligence normalement exercés par des scientifiques en environnement dans la préparation d'un tel document. Ce document est destiné à être lu comme un tout et des sections ou des parties ne doivent donc pas être lues, utilisées ou invoquées hors de leur contexte. Le document est confidentiel et la propriété de la ville d'Estérel. **La reproduction de ce document en entier ou en partie est autorisée sous réserve de faire référence à Groupe Hémisphères comme en étant l'auteur.**

## 6 ASSURANCE QUALITÉ

Groupe Hémisphères dispose d'un système interne de contrôle de la qualité inspiré de la norme ISO 9001 : 2008. Ce dernier est basé sur la vérification et l'approbation de tout concept et production de documents par un professionnel senior. Il tient notamment compte de la responsabilité du management, du contrôle de la documentation et des données, de la formation continue du personnel, ainsi que de l'assurance qualité pour les produits livrables. Ce système inclut également un contrôle assidu des travaux de terrain et des mesures de prévention et de sécurité spécifiques au projet.

Rédigé par :



Laurent Fraser  
Biologiste, M. Sc., Chargé de projet  
ABQ #3881

Révisé par :



Simon Barrette  
Biologiste, M.Sc. Biol.  
ABQ #3577



# **Annexe I**

## **Certificats d'analyses officiels – H<sub>2</sub>Lab**





180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690  
 www.h2lab.ca

N° certificat : 461858  
 N° client : 32304  
 Réf. Client : N/A

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### Groupe Hémisphères

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204  
 Montréal  
 Québec H2K 1C3  
 N° téléphone : 514-509-6572  
 Email : lfraser@hemis.ca  
 Projet : M08-27-19  
 Commande : 455

N° échantillon : 523036 (MAS\_5\_IN)(1), 523037 (MAS\_2\_IN)  
 (2), 523038 (DUP\_1\_IN)(3), 523039 (DUP\_5\_IN)(4), 523040  
 (Resort)(5), 523041 (LES07)(6), 523042 (MAS\_5\_Out)(7),  
 523043 (MAS\_2\_Out)(8), 523044 (DUP\_1\_Out)(9), 523045  
 (DUP\_5\_Out)(10)

Matrice : Eau de surface

Reçu le : 2019-08-06

Prélevé le : 2019-08-05(1), 2019-08-05(2), 2019-08-05(3),  
 2019-08-05(4), 2019-08-05(5), 2019-08-05(6), 2019-08-05(7),  
 2019-08-05(8), 2019-08-05(9), 2019-08-05(10)

Etat de l'éch. à la réception : Conforme

Lieu de prélèvement : (Voir identification)

Préleveur : Vincent Desjardins

Type de prélèvement : (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8), (9),  
 (10)

Paramètre (méthode)	Échantillon	Résultat	Unité	Norme/Recom	Date d'analyse
E.coli (H2Lab-Ec-321) a 4	523036	25	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523037	290	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523038	46	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523039	140	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523040	8	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523041	40	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523042	7	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523043	80	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523044	58	UFC/100mL	N/A	2019-08-06
	523045	96	UFC/100mL	N/A	2019-08-06

#### Légende :

UFC : Unité(s) formatrice(s) de colonies      4 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.



180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 461859

N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### Groupe Hémisphères

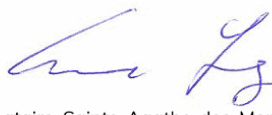

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204  
 Montréal  
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2019/08/06
Date de prélèvement:	2019/08/05
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	(Voir identification)
# de project:	M06-27-19
# de commande:	455

Identification des échantillons: CASTOR, HUARD, BLANC TERRAIN

Préleveur : Non identifié

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts



180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 461859  
 N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### RÉSULTATS

<b>ID Labo</b>		523046	523047
<b>ID Client</b>		Castor	Huard
<b>Matrice</b>		Eau de surface	Eau de surface
<b>Prélevé le</b>	<b>unité</b>	2019/08/05	2019/08/05
Phosphore Total en Trace <b>a 3</b>	mg/l	0,0078	0,0084
Carbone organique dissous (C.O.D.) <b>2</b>	mg/L	9,1	9,0
Azote total Kjeldahl <b>a 1</b>	mg/L N	0,41	0,34
Chlorophylle a <b>3</b>	µg/L	3,1	---
Nitrites-Nitrates <b>a 3</b>	mg/L	< 0,02	< 0,02
Turbidité <b>a 3</b>	UTN	0,59	0,50



180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 461859

N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenue	Attendue	Intervalle	#1	#2	
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) <b>3</b>	0	µg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-09
Carbone organique dissous (C.O.D.) (H2Lab-COT-111) <b>2</b>	0,2	mg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-09
Nitrites-Nitrates (H2Lab-NIT-311) <b>a</b>	0,02	mg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-12
Azote total Kjeldahl (H2LAB-NTK-211) <b>a</b>	0,05	mg/L N	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-15
Phosphore Total en Trace (H2Lab-PTT-311) <b>a</b>	0,0006	mg/l	< 0,0019	MR 0.020	0,018	0.02	[0,017,0,023]	0,0044	0,0046	2019-08-12
Turbidité (H2Lab-TUR-311) <b>a</b>	0,12	UTN	< 0,12	MR 10	10	10	[8,5,11,5]	0,19	0,19	2019-08-06

#### Légende :

**a** : Paramètre(s) accrédité(s)      **3** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts      **1** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Rouyn-Noranda      **2** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Val d'Or      \*LDR : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT



180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 462398

N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### Groupe Hémisphères

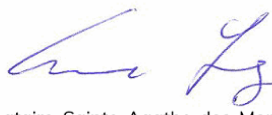

2120, rue Sherbrooke Est, bur. 204  
 Montréal  
 Québec H2K 1C3

Date de réception:	2019/08/07
Date de prélèvement:	2019/08/06
Matrice:	Eau de surface
Lieux de prélèvement	(Voir identification)
# de project:	M08-27-19
# de commande:	455

Identification des échantillons: MASSON CENTRE, CHEVAL INFIRME, DU NORD, DÉSESPOIR, DUPUIS, GRENIER

Préleveur : Laurent Fraser

L'appréciation des échantillons et leur conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

Signataire, Sainte-Agathe-des-Monts





180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 462398  
 N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### RÉSULTATS

ID Labo		523634	523635	523636	523637	523638	523639
ID Client		Masson centre	Cheval infirme	Du Nord	Désespoir	Dupuis	Grenier
Matrice		Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface
Prélevé le	unité	2019/08/06	2019/08/06	2019/08/06	2019/08/06	2019/08/06	2019/08/06
Phosphore Total en Trace <b>a 3</b>	mg/L	0,004	0,0043	0,0071	0,0042	0,013	0,0083
Carbone organique dissous (C.O.D.) <b>2</b>	mg/L	4,9	4,9	5,8	5,3	7,2	9,7
Azote total Kjeldahl <b>a 1</b>	mg/L N	0,24	0,19	0,23	0,18	0,27	0,45
Chlorophylle a <b>3</b>	µg/L	1,8	1,8	2,1	1,8	4,8	3
Nitrites-Nitrates <b>a 3</b>	mg/L	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02
Turbidité <b>a 3</b>	UTN	0,35	0,40	0,64	0,41	0,86	0,41



180 boul. Norbert-Morin  
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C  
 2W5  
 Tél. : 819 326-8690  
 Sans frais: 1 877 326-8690

N° certificat : 462398

N° client : 32304

## CERTIFICAT D'ANALYSES

### Contrôle de qualité

Paramètre (méthode)	*LDR	Unité	Blanc	Standard				Duplicata		Analysé le
				Nom	Obtenue	Attendue	Intervalle	#1	#2	
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) <b>3</b>	0,00	µg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-09
Chlorophylle a (H2Lab-CHY-311) <b>3</b>	0,00	µg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-21
Carbone organique dissous (C.O.D.) (H2Lab-COT-111) <b>2</b>	0,20	mg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-09
Nitrites-Nitrates (H2Lab-NIT-311) <b>a</b>	0,02	mg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-12
Azote total Kjeldahl (H2LAB-NTK-211) <b>a</b>	0,05	mg/L N	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-15
Phosphore Total en Trace (H2Lab-PTT-311) <b>a</b>	0,00	mg/L	--	--	--	--	--	--	--	2019-08-19
Turbidité (H2Lab-TUR-311) <b>a</b>	0,12	UTN	< 0,12	MR 4,5	4,3	4,5	[3,825,5,175]	<0,12	<0,12	2019-08-07

#### Légende :

**a** : Paramètre(s) accrédité(s)      **3** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts      **1** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Rouyn-Noranda      **2** : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Val d'Or      \*LDR : Limite de détection rapportée

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai.

FIN DU RAPPORT

# POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



## 1.0 Objectif

---

La présente politique a pour but d'établir clairement la position de la Ville en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles à la Ville d'Estérel.

## 2.0 Portée

---

La présente politique concerne les citoyens, les employés municipaux et les employés des citoyens (gardiens) de l'ensemble du territoire de la Ville.

## 3.0 Procédures

---

Lorsque quelqu'un se présente au garage municipal pour disposer de matériaux, de branches, de recyclage, de déchets ou de matières organiques, il doit s'identifier à la réception de l'hôtel de Ville et indiquer d'où proviennent les matières qu'il apporte.

### 3.1 Recyclage

L'apport de matières recyclables par les citoyens, autant que par leurs employés (gardiens) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur (selon le même prix facturé pour les matières compostables).

Nonobstant ce qui précède, l'apport d'une petite quantité (moins de 0.25 m<sup>3</sup>) par le citoyen lui-même n'engendre aucun frais.

### 3.2 Déchets domestiques

L'apport de déchets domestiques par les citoyens, autant que par leurs employés (gardiens) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur (selon le même prix facturé pour les matériaux de construction).

Nonobstant ce qui précède, l'apport d'une petite quantité (moins de 0.25 m<sup>3</sup>) par le citoyen lui-même n'engendre aucun frais.

### 3.3 Branches

L'apport de branches par les citoyens, autant que par leurs employés (gardiens) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur. Les branches sont disposées en amoncellement dans la cour pour être détruites (déchiquetées ou brûlées) par la suite. Aucune souche n'est acceptée.

Nonobstant ce qui précède, l'apport d'une petite quantité (moins de 0.25 m<sup>3</sup>) par le citoyen lui-même n'engendre aucun frais.

### **3.4 Compost**

L'apport de matières composables par les citoyens, autant que par leurs employés (gardiens) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur.

Nonobstant le texte ci-haut, l'apport d'une petite quantité (moins de 0.25 m<sup>3</sup>) par le citoyen lui-même n'engendre aucun frais.

### **3.5 Matériaux de construction**

L'apport de matériaux de construction par les citoyens, autant que par leurs employés (gardiens) engendre des frais, selon le volume, conformément au règlement de taxation en vigueur.

## **4.0 Information complémentaire**

---

Les employés municipaux doivent proposer aux citoyens l'achat de bacs à compost supplémentaires jusqu'à concurrence de trois (3) par résidence. Ils doivent également faire la promotion de l'herbicyclage.

La Ville se dotera d'un deuxième bac à compost lorsqu'il sera constaté que le premier bac ne répond plus à la demande.

La Ville verra à organiser une collecte spéciale pour les matières organiques (résidus verts et feuilles mortes) au printemps et à l'automne, et ce, à compter de l'automne 2019.